VILLE DE LORIENT (MORBIHAN)
Le Maire,
Norbert METAIRIE

Département du Morbihan
Commune de LORIENT

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête publique du 22 octobre au 23 novembre 2018

Arrêté municipal n°2018-45 du 01 octobre 2018

Rapport du Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ENQUETE ET ORGANISATION MATERIELLE

Préambule : Situation géographique et configuration de la commune

I 1 : Le projet P 3

I 2 : Le cadre juridique P 3

I 3 : La liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête P 4

I 4 : L'information du public P7

I 5 : L'information préalable du commissaire enquêteur P 8

PARTIE II : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

II 1 : Les permanences P 8

II 2 : Après la clôture de l'enquête P 9

PARTIE III : OBSERVATIONS DU PUBLIC ET ANALYSE DU COMMISSAIRE -ENQUETEUR P 9

ANNEXES

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ENQUÊTE ET ORGANISATION MATERIELLE

Préambule : Situation géographique et configuration de la commune

La commune de LORIENT, sous-préfecture du Morbihan, est située au Sud-Est du département, à l'embouchure du Blavet et du Scorff qui se jettent dans la rade de Lorient, puis dans l'océan Atlantique. La commune est à 500 km au sud-ouest de Paris, à 150 km au sud-ouest de Rennes et environ 160 km à l'ouest de Nantes. Elle est limitrophe de plusieurs communes : Quéven, Caudan, Lanester, Ploemeur, Larmor Plage, Locmiquélic et Port Louis.

La proximité d'axes structurants (RN 165 ...), l'attrait du littoral et des îles bien desservies à partir de sa gare maritime (Belle Île, Groix), le tissu industriel, économique ou de services, la desserte du territoire (aéroport, gare ...) sont autant d'atouts pour la ville et le tourisme. Les trois principaux employeurs du territoire lorientais sont Naval Group (ex DCNS) établissement du groupe industriel français spécialisé dans l'industrie navale militaire, le Centre Hospitalier de Bretagne Sud et la Mairie.

Cité portuaire active et arsenal maritime, la ville de LORIENT comptait 57 567 habitants en 2015 (population municipale en augmentation de 0,1 % par rapport à 2010), la commune s'étend sur un territoire de 1 752 hectares. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient qui regroupe désormais 25 communes. Quant au Pays de Lorient, il comprend en plus de la communauté d'agglomération du pays de Lorient, la communauté de communes Bellevue, Blavet Océan (CCBBO), soit un total de 30 communes autour d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le SCoT approuvé le 18 décembre 2006 a été révisé et son approbation est effective depuis le 16 mai 2018.

I 1 : Le projet

Il s'agit de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU a été approuvé par le conseil municipal le 19 décembre 2013, modifié le 13 octobre 2016 et le 9 février 2017. La modification n°3 a été approuvée le 18 octobre 2018 et portait sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUi dans la zone Nord de Kérulvé en vue d'y implanter un secteur de zone commerciale et un secteur de zone à vocation artisanale ou industrielle, articulés autour d'une voirie de désenclavement reliant la zone Nord de Kérulvé au secteur de la Cardonnière.

La modification n°4 a pour objet de :

- Apporter des précisions et ajustements aux OAP des secteurs de Bodélio et du Manio suite à l'avancement des études s'y rapportant,
- De modifier ou supprimer des références, de rectifier des erreurs matérielles ou de reformuler certains articles des dispositions générales du règlement écrit,
- D'apporter des modifications, des précisions ou de reformuler certains articles du règlement écrit,
- De mettre à jour notamment les annexes graphiques 2, 7, 8 et 9 du PLU.

I 2 : Le cadre juridique

☛ Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 et suivants, L153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Le dossier de présentation du projet de modification comporte un rapport sur les incidences environnementales. Il précise que la modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et développement durables ; ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ; ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

La modification n'ouvre pas à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

☛ Le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 à R 123-27 relatifs aux enquêtes publiques.

☛ La délibération du conseil municipal de Lorient en date du 19 décembre 2013 approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et celles approuvant les modifications n°1 (13/10/2016), n°2 (09/02/2017) et n°3 (18/10/2018).

☛ L'arrêté n°PAET-AR2018-35 du 13 avril 2018 de M le Maire de LORIENT prescrivant la procédure de modification n°4 du Plan local d'Urbanisme de la commune.

☛ L'arrêté n°2018/45 du 1er octobre 2018 de M le Maire prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°4 du Plan local d'Urbanisme de LORIENT.

Désignation du commissaire enquêteur : La commune de Lorient a demandé au tribunal administratif la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification n°4 du plan local d'urbanisme. Le tribunal administratif de Rennes a désigné Madame Annie-Claude SOUCHET-LE CROM en qualité de commissaire enquêteur par décision E18000200/35 en date du 10 août 2018.

I 3 : La liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête

1. Arrêté du Maire du 13 avril 2018 prescrivant la modification n°4 du PLU.
2. Arrêté du Maire n°2018-45 de mise à l'enquête publique.
3. Décision n°E18000200 du Tribunal Administratif pour la désignation du commissaire-enquêteur.
4. Dossier de présentation de la modification n°4 (65 pages) comprenant :
   - Sommaire ;
   - 1- Objet de la modification (pages 3 à 5) ;
   - 2- Choix de la procédure (pages 6 à 7) ;
   - 3- Présentation et justification de la modification du PLU (pages 8 à 12) ;
   - 4- Modifications apportées dans le document d'urbanisme (pages 13 à 61) : le règlement écrit (p 13 à 33), le règlement graphique et les annexes (p 34 à 55), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (pages 6 à 61) ;
   - 5- Compatibilité avec les lois d'aménagement et les documents supra-communaux (pages 62 à 64) : le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient (SCoT p 62), le Programme Local de l'habitat (PLH p 63), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet et du Scorff (p 63), le Plan de Déplacements Urbains de Lorient Agglomération (PDU p 63), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Bretagne (p 63), la loi littoral (p 64) ;
   - 6- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD (pages 64 à 65) ;
   - 7- Les impacts du projet dur l'environnement (p 65).
5. Rapport sur les incidences environnementales, mai 2018 :
   Sommaire
   Préambule (page 5) ;
   I : Contexte réglementaire (page 5) ;
   II : Objet de la modification n°4 du PLU de LORIENT (pages 5 à 6) ;

Objectifs du document :
I : Objectif du projet (page 7) ;
II : Articulation avec les documents de planification de portée supra communale (page 8) ;
III : Articulation avec les inventaires du patrimoine naturel (page 8) ;
IV : Articulation avec les plans de prévention de risques (page 9).
Etat initial de l'environnement
I : Sol et sous-sol (pages 10 à 12) : géologie, usage des sols, consommation foncière, synthèse ;
II : Biodiversité (pages 13 à 19) : trame verte et bleue, site Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, sites inscrits, zones humides, synthèse ;
III : Paysage et cadre de vie (pages 20 à 21) ;
IV : Ressource en eau (pages 22 à 29) : qualité des eaux superficielles et souterraines, alimentation et qualité de l'eau potable, assainissement des eaux usées, industrielles et pluviales, synthèse ;
V : Air, Energie, Climat (pages 30 à 35) : qualité de l'air, énergies renouvelables, le Plan Climat Energie Territorial/Volet de l'Agenda 21, les déplacements et le Plan de Déplacements Urbains/Volet de l'Agenda 21-Plan Climat, synthèse ;
VI : Risques et Nuisances (pages 35 à 42) : risques naturels et technologiques, nuisances, agriculture, synthèse ;
VII : Déchets (pages 43 à 44)
VIII : Synthèse, hiérarchisation et spatialisation des enjeux environnementaux (pages 44 à 46)
Analyse des incidences du projet sur l'environnement
I : Analyse des incidences notables probables du projet sur l'environnement (pages 47 à 49) ;
II : Analyse des problèmes posés par le projet sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement (page 50).
Justification du projet au regard des objectifs de protection de l'environnement (page 51)
Mesures pour éviter, réduire, compenser (pages 52 à 53)
Critères et indicateurs de suivi
I : Indicateurs de suivi du PLU en vigueur (page 54) ;
II : Indicateurs de suivi du présent projet de modification n°4 du PLU (page 55).
Résumé non technique (page 56).

6. Décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne après examen au cas par cas sur la modification n°4 du PLU de Lorient en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme : Lorient est une commune littorale dont le PLU datant de 2013 n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. La modification consiste en un changement de zonage sur 3.4 ha afin d'autoriser la construction de logements (12 000 m² de surface de plancher maximum) sur une zone auparavant dédiée aux activités et installations à vocation économique ; la modification des règles volumétriques d'une partie du secteur du Péristyle avec le rajout de la possibilité de construire des bâtiments de type R+5+attique ou R+6 (contre R+4+étage maximum auparavant) ; la mise à jour du PLU avec des documents approuvés, la modification à la marge des OAP des secteurs de Bodélio et du Manio et d'autres modifications de moindre importance dans le règlement et les annexes.
La construction de logements est autorisée dans un secteur déjà urbanisé qui comprend de nombreuses parcelles à vocation résidentielle et la possibilité de construire un étage supplémentaire est ouverte pour des constructions se situant dans une zone d'ores et

déjà caractérisée par son architecture verticale. Les modifications n'ont pas pour objet de modifier le règlement écrit ou graphique de site présentant une sensibilité particulière d'un point de vue écologique ou patrimonial ; n'accroissent pas l'exposition aux risques naturels et technologiques ; n'entrainent pas de consommation supplémentaire d'espace du PLU en vigueur ; n'augmentent pas notablement la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau collectif. Ainsi la modification n°4 n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
La MRAe décide qu'en application de l'article R104-28 du code de l'urbanisme, la modification n°4 du PLU de LORIENT est dispensée d'évaluation environnementale. Cette exonération peut être remise en cause notamment si les résultats d'études ultérieures mettent en évidence des impacts ou une sensibilité particulière du milieu. Elle ne dispense pas la commune de mettre en œuvre les principes généraux énoncés à l'article L101-2 du code de l'urbanisme ainsi que de répondre aux exigences de contenu du rapport de présentation énoncées dans l'article R151-1 du même code (analyser l'état initial de l'environnement, exposer la manière dont le plan prend en compte le souci de préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci).

7. La notification du dossier de la modification n°4 du PLU de Lorient a été réalisée conformément à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme : Etat (Préfet – service MIPC) - Conseil régional - Conseil départemental – Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre d'agriculture – Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale – Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud – M le Maire de CAUDAN – M le Maire de PLOEMEUR – Madame le Maire de LANESTER – Madame le Maire de LOCMIQUELIC – Monsieur le Maire de PORT-LOUIS – Monsieur le Maire de QUEVEN – M le Maire de LARMOR-PLAGE.

<u>Réponses aux notifications du projet:</u>

CCI Morbihan, délégation de Lorient (en date du 09/07/2018, reçue le 13/07/2018) :

- pas de remarque particulière. Une observation : la page 55 du dossier mérite une correction de zonage. Après modification et suppression de l'emplacement réservé n°4, le zonage du sous-secteur Kerforn (Naturopole) doit apparaitre en Uac1 comme cela est mentionné à la page 51.
- Mairie de LOCMIQUELIC (en date du 04/07/2018, reçue le 09/07/2018) : La municipalité n'émettra pas d'avis sur la modification du PLU de LORIENT.
- LORIENT Agglomération (en date du 20/08/2018) : Avis favorable à la modification n°4 qui intègre bien, notamment, la réduction du périmètre de la ZAC de la presqu'île de Keroman qui fait l'objet de la délibération du conseil communautaire de Lorient Agglomération du 11 octobre 2016.
- Département du Morbihan, Direction générale des infrastructures et de l'aménagement/Direction des routes (en date du 16/07/2018, reçue le 19/07/2018) : M le Président du conseil départemental précise que le projet n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du conseil départemental.
- Préfecture du Morbihan/ Direction départementale des territoires et de la mer/Service Urbanisme et Habitat/Unité Urbanisme et Aménagement Ouest (en date du 26/07/2018, reçue le 30/07/2018). Le dossier appelle les observations suivantes :
    1. Un des objectifs du PADD porte sur « la revitalisation du pôle économique de Keryado ». Le point 20 relatif à la suppression du sous-secteur Uia3 (activités) de Kerforn au bénéfice d'un zonage Uac1 autorise désormais jusqu'à 12 000 m² de surface de plancher (habitation). Il conviendra de

montrer en quoi ce changement d'affectation du sol ne conduit pas à modifier les objectifs du PADD.

2. Les modifications apportées au règlement graphique devront être plus lisibles afin d'identifier les changements.
   L'annexe n°1 concernant les infrastructures de transport terrestre, et l'annexe n°8 à propos des zones de préemption archélogique sont prévues pour être imprimées en format A0 et non A4 (pages 35, 36, 43, 44, 45).
   Certaines cartes sont floues et ne permettent pas de vérifier les modifications, notamment l'annexe n°9 concernant la ZAC du Manio pour la partie modifiée (p 38), l'annexe n°7 concernant le périmètre du PPRT (p 39, 42) et la suppression des sous-secteurs indicés 7 et 8 (p 46, 47).
   Certaines cartes exposent à des échelles différentes l'état initial et l'état projeté, notamment le point 17 sur les parcelles du lotissement du Perroquet vert (p 48, 49), le point 20 sur le secteur de Kerforn (p50, 51), le point 21 sur le périmètre de la ZAC « presqu'île de Keroman » (p52, 53).
   Le point n°23 concernant l'OAP le Manio présente une inexactitude de légende, notamment l'identification rose (p59).
3. Dans le dossier de présentation, il existe un décalage dès le point 9 entre le chapitre « présentation et justification de la modification du PLU » et le chapitre « modifications apportées dans le document d'urbanisme ». A titre d'exemple, le point n°9 justifié en page 10 est repris en point n°10 des modifications apportées en page 19.

Le dossier devra être modifié et complété pour tenir compte des observations énoncées ci-dessus. En conclusion, avis favorable au dossier de modification, sous réserve que l'observation évoquée en point 1 conduise à montrer que les objectifs du PADD sont inchangés.

8. Avis de l'enquête publique publiés dans Ouest-France et le Télégramme.

9. Registre d'enquête publique, Berger Levrault réf. 501 051.

I 4 : L'information du public

1) Dans la presse départementale : un avis est inséré dans deux journaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours du début de celle-ci.

Le commissaire enquêteur a constaté dans les annexes du dossier les premiers avis d'ouverture d'enquête publique dans les journaux Ouest-France et le Télégramme (le vendredi 5 octobre 2018 pour chaque journal). Un deuxième avis dans les mêmes journaux a eu lieu le vendredi 26 octobre 2018 et a été joint au dossier (annexe 1).

2) Par affichage municipal : l'avis d'enquête publique est réalisé dès le 5 octobre 2018, soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci par voie d'affiches.

L'affichage de l'avis d'enquête publique a été réalisé sur papier de couleur jaune-vert fluo, au format A2 (42x60) dans les endroits suivants : Hôtel de Ville et entrées principales de la commune (neuf panneaux d'affichage) : Boulevard Laënnec (giratoire avec le pont des Indes) ; Pont saint Christophe (angle rond-point de Bretagne) ; Rond-point du Bourgneuf ; Rond-point de Kériado/k2 ; Intersection des rues de Kerfichant/Kerforn/Kerguestenen ; Rond-point de Kervaric ; Rue de Lanveur (angle rond-point du nouveau Brunswick) ; rue Monistrol (angle giratoire vers Larmor-Plage) ; rue Georges Pompidou (angle rue Frachon). Les différents points sont tous visibles des usagers de la route et ne présentent aucune détérioration (rapport de constatation rédigé par les agents brigadier-chef principal DAVID et brigadier-chef principal LESERS en date du 5 octobre 2018). Des rapports constatations complémentaires ont été

effectués le 26 octobre, le 5 novembre et le 22 novembre aux différents points de la ville, soit les neuf panneaux précités. Ceux-ci sont tous visibles des usagers de la route et ne présentent aucune détérioration.
Le commissaire-enquêteur a constaté l'affichage à la mairie à chacune de ses permanences.
Les mesures de publication réglementaires ont été certifiées par le Maire.

3) Sur le site internet de la commune http://www.lorient.bzh/enqueteplu2018 : le commissaire enquêteur a consulté le site internet de Lorient et a constaté que l'avis d'enquête publique était bien en ligne avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée celle-ci. L'intégralité du dossier d'enquête publique a été mis en ligne (arrêté du Maire prescrivant la modification n°4 du PLU, arrêté du Maire n°2018-45 de mise à l'enquête publique, dossier de présentation de la modification du PLU, rapport sur les incidences environnementales, décision de la MRAe, avis enquête publique Ouest-France et le Télégramme, Avis des PPA : réponses du Conseil départemental 56, Ville de Locmiquélic, Lorient Agglomération, Préfecture du Morbihan, Chambre de Commerce et d'industrie du Morbihan). Une adresse électronique dédiée est à la disposition du public : plu@mairie-lorient.fr

I 5 : L'information préalable du commissaire enquêteur

- Une réunion a eu lieu le mercredi 17 octobre 2018 à la maison de l'agglomération, en présence de Madame Katell CHOMARD directrice planification urbaine et droits des sols ainsi que Monsieur Azaïs TOUATI, Chargé d'études pôle aménagement, environnement et transports. Elle a eu pour objet de présenter la modification n°4 du PLU : calage du calendrier et des modalités de l'enquête, présentation des principales modifications évoquées dans le rapport de présentation. Il s'en est suivi un échange d'informations et des demandes complémentaires de ma part, notamment un plan de la ville mentionnant les rues de la commune et pouvant être affiché lors des permanences.
- Une visite de l'Hôtel de Ville le même jour et notamment de la salle retenue pour les permanences. J'ai pu vérifier que le dossier était complet et j'ai pu le préparer (parapher et coter).

PARTIE II : DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Le registre d'enquête publique et les pièces du dossier ont été cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête le lundi 22 octobre 2018. Le registre a été clos dès la fin de l'enquête le vendredi 23 novembre 2018 à 17 h15. Les permanences se sont tenues à l'Hôtel de Ville de LORIENT, au rez de chaussée dans la salle des commissions.
L'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête a été tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête (33 jours) et pendant les heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 et le samedi de 9h à 12h). J'ai demandé aux agents d'accueil de consigner le nombre de personnes ayant demandé à voir le dossier en dehors des permanences.

II 1 : Les permanences du commissaire-enquêteur

Les trois permanences se sont déroulées aux dates suivantes :

- Lundi 22 octobre 2018 de 8h30 à 12 h00.
- Mercredi 7 novembre de 14h00 à 17h15.
- Vendredi 23 novembre de 14h00 à 17h15.

Au cours de la première permanence, je n'ai reçu aucune personne.
Au cours de la deuxième permanence, à mon arrivée, j'ai constaté qu'aucun courrier n'avait été adressé et qu'aucune mention n'était posée dans le registre. Je n'ai reçu aucune personne pendant la permanence.
Entre la deuxième et la troisième permanence, un courrier de la Région Bretagne en date du 9

novembre est arrivé en mairie, à l'attention de M le Maire. Il accuse réception de la notification du dossier mis à l'enquête. La Région invite M le Maire à prendre connaissance des publications relatives à l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) sur le site internet de la Région Bretagne.
Un mail (E1) en date du 22 novembre 2018 concernant l'OAP Le Bodélio a été adressé par M Jérémy DUFRAISSE, 56 rue Ratier, 56 100 LORIENT.
Au cours de la troisième permanence, Je n'ai reçu aucune personne.
Au total, aucune personne n'a demandé à consulter le dossier en mairie en dehors des permanences. Je n'ai reçu aucune personne au cours des permanences. Il n'y a eu aucune inscription sur le registre d'enquête publique. Je n'ai reçu aucun courrier et une seule déposition est arrivée à partir de l'adresse internet dédiée (E1).
Le choix des créneaux horaires a toutefois permis au public qui le souhaitait de se déplacer. La réception du public pouvait se faire dans des conditions matérielles satisfaisantes pour consulter les dossiers.
L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat serein.

☛ **Avis général sur le dossier**

Le dossier était complet et facile à appréhender. Toutefois, j'ai jugé nécessaire d'aller sur place afin de mieux visualiser les OAP du Bodélio et du Manio ainsi que la modification du zonage du secteur de Kerforn.

☛ **Avis général sur la consultation**

La participation du public a été quasi-inexistante mais l'information du public est jugée suffisante (cf. point 1.4). La dématérialisation du dossier a pu répondre à certaines interrogations.

II 2 : Après la clôture de l'enquête :

- Un rapport de constatation de la police municipale en date du 22 novembre 2018 a été remis attestant que les panneaux d'affichage placés en neuf points de la ville sont tous visibles des usagers de la route et ne présentent aucune détérioration (annexe 2).
- L'enquête s'est terminée le vendredi 23 novembre 2018 à 17h15. Le délai étant expiré, le commissaire-enquêteur a clos le registre mis à la disposition du public.
- En vertu de l'article R123-18 du code de l'environnement, le procès-verbal de l'enquête publique a été remis le 28 novembre 2018 (annexe 3).. Le commissaire-enquêteur a rappelé la synthèse des observations et a remis un exemplaire du courriel. Le commissaire-enquêteur a proposé au responsable du projet de répondre sur chaque point évoqué en y ajoutant un certain nombre de questions issues de son analyse.
- Réception du mémoire en réponse aux observations du procès-verbal par mail le 12 décembre 2018, confirmé par envoi postal (annexe 4).

PARTIE III : OBSERVATIONS DU PUBLIC ET ANALYSE

E 1, M Jérémy DUFRAISSE, 56 rue Ratier, 56 100 LORIENT mail en date du 22 novembre 2018 concernant l'OAP Le Bodélio. Page 56, il est évoqué « la réalisation d'un parc d'au moins 1.5 ha bien connecté à la ville et à sa trame verte ». Or il semble important de ne pas réduire les surfaces d'espaces non artificialisés. D'après des calculs rapides, celles-ci représentent environ 17 795 m², sans tenir compte des surfaces non artificialisées situées de l'autre côté du site de Bodélio (+ 1 000 m²). Afin de ne pas réduire les surfaces d'absorption des eaux pluviales, afin de préserver des espaces verts pour les animaux et les êtres humains, ne serait-il pas plus raisonnable de définir la surface minimale du parc à 1.8 ha au lieu des 1.5

ha proposés afin de ne pas réduire la surface non artificialisée ? Des mesures ont-elles été effectuées en ce sens ? Quel est l'avis de la commission chargée du rapport sur les incidences environnementales ? Pourrait-on définir des zones agricoles pour l'installation de deux micro-fermes urbaines, pour des maraîchers par exemple ? L'ajout de surface (3 000 m²) permettrait l'installation d'au moins une micro-ferme urbaine sans empiéter sur la surface du jardin public pour les habitants. Cela permettrait de préparer le PLU aux besoins de demain et de permettre à une famille de vivre en produisant des légumes au plus près des consommateurs. Est-il possible de définir l'installation de 2 micros-fermes pour répondre à la demande grandissante d'installations de nouveaux agriculteurs en ville sans modifier grandement le PLU actuel ?

Réponse du maître d'ouvrage : La surface dévolue aux espaces verts dans l'OAP initiale est sensiblement la même que dans l'OAP projetée (1,5 hectares).
Dans l'état actuel du projet nous n'avons pas le pourcentage de surface artificialisée et des mesures n'ont pas été effectuées en ce sens. La MRAe n'a pas donné d'avis particulier sur cette question d'artificialisation des sols, néanmoins le PLU, dans son article 20 des dispositions générales, limite l'imperméabilisation des sols. Le futur projet devra donc se conformer à cet article. Des bassins de régulation sont prévus dans les principes d'aménagement du site et seront, notamment, alimentés par des noues. Le parti pris de toiture terrasse végétalisée est également privilégié.
Le projet Bodélio repose notamment sur les principes vertueux du développement durable : la nature en ville en évitant les ilots de chaleur, en limitant l'empreinte écologique, en préconisant des constructions économes et en mettant en scène le bâti existant limitrophe et le bâti préservé.
Il n'est pas prévu l'installation de micros-fermes sur le site de Bodélio.
Si des ateliers citoyens ayant pour thème l'environnement et les usages sont programmés à terme, les réunions publiques de concertation réalisées sur l'aménagement de ce site ont permis de prendre en compte un certain nombre de remarques. C'est pourquoi notamment, les aménageurs devront s'évertuer à ménager des espaces verts de proximité, les 5 accès prioritaires dans l'OAP initiale ont été supprimés afin d'accentuer la perméabilité entre les futurs ilots, les espaces publics sont majoritaires et la superficie du parc urbain avoisine les 20% du terrain d'assiette.

Analyse du commissaire-enquêteur : L'installation de micro-fermes en ville est tout à fait intéressante. Toutefois, cette idée mérite d'être menée dans le cadre d'une réflexion plus large intégrant notamment le seuil de rentabilité de ces nouvelles exploitations. En l'espèce, une surface de 3 000 m² serait certainement très insuffisante pour permettre à une famille de vivre à l'année sur les bénéfices de l'exploitation. A une autre échelle, les jardins familiaux participent également à conserver des espaces non artificialisés en ville et à supprimer les intermédiaires entre la production de fruits et/ou légumes et la consommation. Les ateliers citoyens ayant pour thème l'environnement permettront de réfléchir aux nouvelles attentes de la population qui, pour être réalisables, devront se traduire dans les documents d'urbanisme.

Observations du C.E :
Dans le dossier de présentation, il est précisé pour le règlement écrit de la zone U (page 5, point 12) la « suppression dans le règlement applicable aux zones Ub de la zone Ubb. Or page 32 concernant le règlement applicable aux zones Ub, il est mentionné les secteurs Uba, Ubb qui correspond aux ensembles particuliers (place de la poterie Cite SNCF de la Villeneuve, ensemble de la rue général de Gaulle, place Archinard), Ubd et Ubl. Alors que page 25 le secteur Ubb est bien supprimé mais le secteur Ubl n'apparait pas.
Page 63, il est précisé que « les 2 OAP qui s'inscrivent toujours dans des objectifs de renouvellement urbain sont compatibles avec le PLH en vigueur ». Mais page 63, secteur du Manio, il est fait référence à la densité sur les secteurs urbains de 80 logements/ha (et non en

renouvellements urbains qui est d'au moins 140 logements/ha). Il convient donc d'en reprendre la rédaction pour être cohérent (requalification de l'existant ?).
Dans le rapport sur les incidences environnementales de la modification n°4, page 7, le PLU a été approuvé le 19 décembre 2018 au lieu de 2013.
Certaines difficultés dans la lecture des extraits de règlement graphique. Il aurait été intéressant de joindre aussi l'extrait de règlement graphique pour les modifications apportées aux deux OAP.

Réponse du maître d'ouvrage :
☞ *Le point 12 relatif à la suppression de la zone Ubb pages 5, 10 et 25 doit être supprimé (la zone Ubb est toujours existante et restera dans le règlement graphique).*
Le rajout du zonage Ubl apparait bien point 17 pages 5, 11 et 48 et aurait dû effectivement être ajouté page 25.
☞*La page 63 sera rectifiée afin de remplacer les termes « renouvellement urbain » par « requalification de secteurs urbains ».*
☞*La page 7 sera rectifiée pour modifier la date : 2013 au lieu de 2018.*
☞*Les extraits du règlement graphique seront repris pour une meilleure lecture (résolution) par rapport aux remarques (DDTM incluse, point 2 de l'avis).*

Analyse du commissaire-enquêteur : Les réponses apportées par le responsable du projet permettent une plus grande cohérence entre les modifications souhaitées et les règlements écrit et graphique du PLU de LORIENT.

Interrogations du commissaire-enquêteur qui sont reprises dans le procès-verbal :

1. La Préfecture rappelle qu'un des objectifs du PADD porte sur « la revitalisation du pôle économique de Keryado ». Le point 20 relatif à la suppression du sous-secteur Uia3 (activités) de Kerforn au bénéfice d'un zonage Uac1 autorise désormais jusqu'à 12 000 m² de surface de plancher (habitation). En quoi ce changement d'affectation du sol ne conduit pas à modifier les objectifs du PADD ?
2. « Les prévisions d'accueil de la nouvelle population sont en adéquation avec les capacités de la station d'épuration de Kerolay (page 26 du rapport sur les incidences environnementales, soit 166 600 équivalent habitant). Quel est l'apport actuel des particuliers et celui des entreprises en E/h ?
   Le projet prévoit pour l' OAP Le Bodélio : 700 logements environ (PLH densité sur les secteurs en renouvellement urbain, au moins 140 logements à l'hectare), pour l' OAP Le Manio : 300 logements environ (PLH densité sur les secteurs urbains, 80 logements/hectare) et la suppression de la zone Ui du sous-secteur de Kerforn indicés Uia3 remplacée par du Uac1 sur 3.4 ha afin d'autoriser la construction de logements sur la zone dorénavant exclue du périmètre du PEB dans la limite de 12 000 m² maximum de surface de plancher (zone auparavant dédiée aux activités et installations à vocation économique).
   - En plus des 2 OAP qui représentent 1 000 logements, quel sera le nombre de logements à terme sur ce sous-secteur de Kerforn ?
     Quel sera l'apport en population de ces trois projets, sachant que pour les 2 OAP, les typologies de logement devront favoriser l'accueil de familles sur la commune (plutôt type T3-T4) afin d'être en cohérence avec les attentes du PLH ?
   - Quel sera le pourcentage de logements sociaux ?
   - Quelle est la superficie des 2 OAP (Bodélio : 5 ha ?, Le Manio : 4 ha ?) ?
   - La superficie du sous-secteur de Kerforn qui doit bénéficier d'un zonage

Uac1 intègre une partie du zonage Uia4 limitrophe. La superficie de 3.4 ha intègre-t-elle cette partie limitrophe ou sinon quelle est la superficie totale du nouveau zonage Uac1 ?
Pourquoi avoir précisé une surface de plancher maximum pour le sous-secteur de Kerforn, alors que pour tous les autres secteurs Ua, il n'est pas fixé de coefficient d'occupation du sol ?

3. La MRAe estime que les modifications n'augmentent pas notablement la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau collectif. Le rapport sur les incidences précise page 29 que le projet de modification du PLU n'augmentera pas la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau d'assainissement collectif. Comment motiver cette affirmation, notamment au regard de la position de la MRAe et de l'apport en population des 3 projets ?
4. Quelle sera la surface du zonage Ubl (loisirs) en remplacement du zonage Uba interdisant toute construction (à l'exception des équipements d'intérêt collectifs destinés aux jardins familiaux) sur les parcelles du lotissement du Perroquet vert impactées par les contraintes du PEB ?
Quelles sont les surfaces dédiées actuellement aux jardins familiaux et où sont-elles situées ? Quel est le nombre de parcelles aujourd'hui et quel sera-t-il après l'extension du zonage Ubl ?

L'avis sur la modification n°4 du PLU de LORIENT que j'émets dans la deuxième partie se fonde sur l'analyse des toutes les pièces figurant dans le rapport, sur la prise en compte des observations formulées par le public et du mémoire en réponse produit par le maître d'ouvrage. La synthèse de mes interrogations servira aussi de base à mes conclusions avant d'émettre un avis global sur le projet.

Fait à Vannes, le 18 décembre 2018

Le commissaire enquêteur,
A-C Souchet-Le Crom

ACSouchet

ANNEXES

Annexe 1 : Avis de l'enquête dans la presse

Annexe 2 : Rapport de constatation de la police municipale

Annexe 3 : Procès-verbal de l'enquête

Annexe 4 : Mémoire en réponse

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017. 4,18 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,78 € ht la mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

LORIENT AGGLOMÉRATION

Projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Lorient

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2018-45 en date du 1er octobre 2018, M. le Maire de Lorient a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme qui a pour objet :
- d'apporter des précisions et ajustements aux OAP des secteurs de Bodélio et du Mario suite à l'avancement des études s'y rapportant,
- de modifier ou supprimer des références, de rectifier des erreurs matérielles ou de reformuler certains articles des dispositions générales du règlement écrit,
- d'apporter des modifications, des précisions ou reformuler certains articles du règlement écrit,
- de mettre à jour notamment les annexes graphiques 2, 7, 8 et 9 du PLU.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Anne-Claude Souchet-Le Crom en qualité de commissaire enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus, à l'hôtel de ville de Lorient, aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés, soit du lundi au vendredi 8 h 30 à 17 h 15 et le samedi 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'hôtel de ville et faire part de ses observations en les consignant sur le registre d'enquête, ou les adressant par correspondance à Mme la Commissaire enquêtrice, enquête publique modification n° 4 PLU de Lorient, Direction de la planification et du droit des sols de Lorient Agglomération, Maison de l'Agglomération, Esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient cedex ; ou par voie électronique à l'adresse suivante :
plui@mairie-lorient.fr

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la ville de Lorient http://www.lorient.bzh/enquetepluiz018/

Le commissaire enquêteur sera présent à l'hôtel de ville, 2, boulevard Général-Leclerc à Lorient, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :
- lundi 22 octobre 2018 de 8 h 30 à 12 h 00,
- mercredi 7 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 15,
- vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 15.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur son site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes les informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées au pôle Aménagement Environnement et Transport de Lorient Agglomération (Direction de la planification et des droits du sol) aux heures d'ouverture. Renseignements : 02 90 74 72 20).

Commune de MAURON

Modification n° 1 du PLU

APPROBATION

Par délibération n° 2018_060 du 13 septembre 2018, le conseil municipal de Mauron a approuvé la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU).
Affichage à la porte de la mairie le 14 septembre 2018 pour 1 mois minimum (Code de l'urbanisme article R.153-21).

Commune de SAINTE-HÉLÈNE

Révision générale du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par délibération en date du 27 septembre 2018, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan local d'urbanisme et a fixé les modalités de concertation. Cette concertation se déroulera pendant la durée de la procédure et permettra d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La concertation mise en place par la commune sera la suivante :
- mettre en place une exposition publique évolutive avec mise à disposition de registre ;
- organiser au moins deux ateliers de travail collaboratif avec un groupe de volontaires sur des thématiques précises ;
- organiser des réunions publiques aux stades importants de la procédure réglementaire (diagnostic, PADD, arrêt du projet[tm]) ;
- diffuser des informations relatives à l'avancement des travaux dans la presse locale, le bulletin municipal et le site internet de la commune.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si elle s'avérait nécessaire.
La délibération de prescription du PLU peut être consultée à la mairie de Sainte-Hélène.

Vie des sociétés

COGEDIS

GAEC DAIRY BREIZH

Au capital de 160 460 euros
Siège social : Grinco Manoir
56390 GRANDCHAMP
RCS Vannes 393 865 520

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibérations extraordinaires en date du 3 mai 2018 à effet au 1er avril 2018, l'assemblée a décidé la transformation du GAEC en groupement foncier agricole et procéde à une réduction du capital social de 152 460 euros. Cette décision motivant les publications suivantes : Dénomination sociale : GFA Dairy Breizh. Forme : groupement foncier agricole. Objet : location, jouissance de biens ruraux à usage agricole. Capital social : 8 100 euros. Gérance : Mme Sophie Granier, demeurant Grinco-Manoir, 56390 Grands-Champs. La dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vannes.

Pour avis
Le Gérant.

JURILOR
Société d'avocats
9, La Croix-du-Mounilon
56530 QUÉVEN
Tél. 02 97 84 78 78

CELTIQUE COURTAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 189 600 euros
Siège social : 56, rue Monistrol
56100 LORIENT
449 209 154 RCS Lorient

DÉMISSION COGÉRANT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 juillet 2018 a pris acte de la démission de M. Gildas Buquen de ses fonctions de cogérant à compter du même jour, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

MG DÉVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Helen
56250 MONTERBLANC
538 810 219 RCS Vannes

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 17 septembre 2018, l'associé unique gérant a décidé à compter de ce même jour de : remplacer la dénomination sociale «MG Développement» par «Axyom» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, d'étendre l'objet social aux activités de commerce de voiles, de sacs à voiles et tauds et tout matériel similaire, activité de skipper, achat, vente et location de bateaux, prestations techniques, voilerie, design de voiles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts et a pris acte de la démission de M. Gildas Dubois de ses fonctions de gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. Gildas Dubois a été supprimée.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 18 juillet 2018 et du procès-verbal de l'associé unique gérant en date du 17 septembre 2018 avec effet au 17 septembre 2018, le capital social a été réduit d'une somme de 2 500 euros, pour être ramené de 5 000 euros à 2 500 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Article 8, capital social :
Ancienne mention : le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).
Nouvelle mention : le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2 500 euros).

Pour avis
La Gérance.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Adjudications immobilières

Me Guy-Vincent BOEDEC
Avocat
3, rue Autissier, 56000 VANNES

Me Bernard PAPIN
Avocat au barreau de Nantes
20, rue Copernic, 44000 NANTES
Renseignements uniquement par téléphone au 02 40 69 01 01
du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Tribunal de grande instance de Vannes, palais de justice, 22, place de la République, 56000 Vannes.

Mardi 6 novembre 2018, 10 h 00

Commune de CAMOËL (56130)
3, place de l'Église

UNE MAISON À USAGE D'HABITATION AVEC TERRAIN AUTOUR

Le tout cadastré section AI n° 430 d'une contenance de 00 a 43 ca.
La maison comprend :
- entrée-séjour 19,70 m2,
- cuisine 5 m2,
- salle d'eau + placard 4,50 m2,
- dégagement à l'étage 12 m2,
- chambre + placard 5,40 m2.

Soit au total une superficie de 46,67 m2.

Mise à prix (frais outre) : vingt-cinq mille euros (25 000 euros)

Visite : jeudi 18 octobre 2018 de 14 h 00 à 15 h 00.
Aux requête, poursuites et diligences de : CIO Ouest, société anonyme immatriculée au RCS de Nantes sous le n° 855 801 072 et dont le siège social est situé 2, avenue Jean-Claude-Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.
Ayant pour avocat Me Guy-Vincent Boédec, avocat au barreau de Vannes et encore Me Bernard Papin, avocat au barreau de Nantes.
Pour tous renseignements, s'adresser au cabinet de Me Bernard Papin ou au greffe du tribunal de grande instance de Vannes où le cahier des conditions de vente a été déposé.

Pour insertion
Bernard PAPIN.

Autres légales

Me Marie-Andrée ATLAS-LE BAGOUSSE
Notaire
Route de Pluvay
56310 BUBRY

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 26 octobre 2016, M. Christian, Claude, Bernard Séréchal, retraité, divorcé de Mme Anole Puys, demeurant à Melrand (56310), 5, résidence les Chênes, décédé à Ploemeur (56270), le 4 juillet 2018, a institué des légataires universels.
Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture du testament : 20 septembre 2018.
Les oppositions (article 1007 du Code civil) pourront être formées auprès de l'étude de Me Atlas-Le Bagousse, notaire à Bubry, chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

Décisions du tribunal de commerce de Vannes

SARL GOLF COLO
Publicité, arts graphiques, décors, enseigne, sérigraphie, objets publicitaires
Zone de Kermelin
56890 SANTANYE
RCS Vannes 380 845 859

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SARL Golf Color et a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 7 février 2018. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

M. DURIN CLEMENT Florence
Fabrication de pâtisserie sèches sans gluten
21, rue du Poulfanc
Bohalgo
56000 VANNES
338 322 308 RM 56

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de Mme Clément née Durin Florence et a fixé au 19 juillet 2018 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS BLEU MARIN
Vente, construction, installation, rénovation, entretien de piscine et spa
La Rivière
56800 CAMPENEAC
RCS Vannes 811 185 172

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SAS Bleu Marin et a fixé au 31 juillet 2018 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Selas Gérard Bodelet, parc d'activités de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL Société BATAS
Maçonnerie
ZA de Trédrulaec
56890 PLESCOP
RCS Vannes 441 079 316

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire de la SARL Société Batas en raison de l'insuffisance de l'actif.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

EURL IMPRIMERIE ALLAIRE OFFSET
Imprimerie, typographie, offset
rue de Pleden
56350 ALLAIRE
RCS Vannes 378 379 630

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de l'EURL Imprimerie Allaire Offset et a fixé au 26 mars 2017 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selas Gérard Bodelet, parc d'activités de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL LAGAD CONSEIL
Ingénierie - Conseil
36, rue René-Cassin
56000 VANNES
RCS Vannes 439 839 622

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SARL Lagad Conseil et a fixé au 1er novembre 2017 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL MDM POSE
8, rue René-Descartes
ZA de Tréhuinec
56890 PLESCOP
Fabrication, pose, réparation, entretien de menuiseries intérieures et extérieures, portails, fenêtres, volets et clôtures
RCS Vannes 801 023 425

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL MDM Pose et a fixé au 1er juin 2018 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

M. HAREL Morgan
Restaurant, débit de boissons
6, place Notre-Dame
56120 JOSSELIN
RCS Vannes 521 164 533

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de M. Harel Morgan et a prononcé la résolution du plan de redressement, arrêté par jugement du 9 avril 2014. Ce jugement a autorisé la poursuite d'activité dans le cadre de la liquidation judiciaire jusqu'au 30 septembre 2018 inclus. Liquidateur : Selas Gérard Bodelet, parc d'activités de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS J.L.C
Négoce de menuiseries intérieures et extérieures
12, rue René-Descartes
ZA de Tréhuinec
56890 PLESCOP
RCS Vannes 791 045 370

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SAS J.L.C et a fixé au 1er juin 2018 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL TY GUERNO
Alimentation générale
1, rue de l'Hospitalier
56190 LE GUERNO
RCS Vannes 808 530 703

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SARL Ty Guerno et a fixé au 30 septembre 2017 la date de cessation de ses paiements. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS SVEF
Location de matériel de plage, de matériel nautique
10, rue Joseph-Audic
Centre d'affaires Vannetais
56000 VANNES
RCS Vannes 794 491 423

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SAS SVEF et a fixé au 26 mars 2017 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS ADFR
Société en cours de dissolution amiable (activité précédemment exercée : diagnostics immobiliers)
Le Haut Plessis
56220 PEILLAC
RCS Vannes 801 199 746

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de ADFR (SAS) et a fixé au 5 juin 2018 la date de cessation des paiements. Liquidateur : Selas Gérard Bodelet, PA de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL L'ODYSSÉE
23, rue Georges-Clemenceau
56000 VANNES
Centre de bien être et de remise en forme
RCS Vannes 507 703 056

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL l'Odyssée et a fixé au 1er juin 2017 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SARL STORES VOLETS FENÊTRES DIDIER JAN
Vente, installation tous types de stores, d'ouvertures, de fermetures
Rue des Frères-Lumière
Zac de Kermiel
56000 VANNES
RCS Vannes 413 559 354

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL Stores Volets Fenêtre Didier Jan et a fixé au 26 mars 2017 la date de cessation des paiements. Mandataire judiciaire : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au mandataire judiciaire ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

BERNIER Laurent
Bar, restaurant, pizzeria
11, rue du Docteur-Rème
56420 PLUMELEC
RCS Vannes 492 539 406

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de M. Bernier Laurent et a fixé au 26 mars 2017 la date de cessation de ses paiements. Liquidateur : Selas Gérard Bodelet, PA de Tréhonin, 56300 Le Sourn.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

SAS ORAVIA
Conseil aux entreprises, vente et négoce de produits liés aux énergies renouvelables
Place Albert-Einstein
Le Prémia, CP 93, CS 72001
Pépinière d'entreprises
56038 VANNES cedex
RCS Vannes 511 229 999

Par jugement du 26 septembre 2018, le tribunal de commerce de Vannes a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la SAS Oravia et a fixé au 15 août 2018 la date de cessation de ses paiements. Liquidateur : Selarl Raymond Dupont, 14, boulevard de la Paix, CS 22173, 56005 Vannes cedex.
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances au liquidateur ou sur https://www.creditors-services.com dans un délai de deux mois à compter de l'insertion qui va paraître prochainement au Bodacc.

SCP Jean-Jacques PINSON
Greffier associé.

Immobilier

Les travaux d'amateur valent moins cher

L'acquéreur d'un local y avait fait des travaux avant de signer l'acte notarié mais la vente ne s'était finalement pas réalisée. Il demandait donc au propriétaire de lui payer ses travaux.
La Cour de cassation a rappelé en mai 2017 qu'en autorisant un acquéreur éventuel à faire des travaux dans l'immeuble qu'il doit acheter, le vendeur s'obligeait à l'indemniser si la vente ne se réalisait pas.
Le propriétaire et un expert étaient d'accord, ces travaux avaient une valeur de 7 000 €. Mais l'expert soulignait que quelques défauts révélaient un travail d'amateur.
Dans ce cas, a jugé la Cour de cassation, la valeur fixée par l'expert est celle d'un travail de professionnel qui aurait été irréprochable et, devant un travail d'amateur, même s'il rend le même service, le juge doit appliquer une décote pour fixer la somme à payer. Sans quoi il dénaturerait la conclusion de l'expert.
(Cass. Com, 10.1.2018, M 16-19.233).

Disques

CHANSON

Revoilà un drôle de Dalton

Long Chris Chansons bizarres volume 3
Milano
14 titres, 40 min.

Dans les années 60 dans la flopée de groupes rock de l'époque il y avait Long Chris et les Dalton. Long Chris, c'est Christian Blondieau, aujourd'hui 76 ans. Ami de Johnny, Long Chris sera l'auteur de plusieurs de ses textes dont le fameux Gabrielle. Johnny préférera un temps Adeline, la fille de Christian... Fan de Dylan, Long Chris a enregistré dès 1963 quelques disques de rock en français. En 66 il publie un 33 tours intitulé « Chansons bizarres pour gens étranges ». De Prévert à René Char ou Lautréamont, Long Chris a des textes un peu barrés, poétiques et surréalistes. « Dépêchons-nous de parler avant que les choses ne reprennent leur forme » dit-il. Le volume 3 de ses chansons bizarres vient de sortir. C'est un disque qui s'écoute, au calme, dans un salon, ce n'est pas dansant mais intriguant. On tend l'oreille, on sursaute devant l'association, forcément étrange, de mots sur de beaux titres comme « Je me suis réveillé dans ton matin », « Tu me perds et je te perds », « Ne tirez pas les rideaux ». Une belle surprise.

Jean-Marc PINSON.

ROCK

Carte postale de Binic

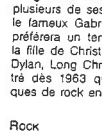

La Nef D Fous
Beast records
11 titres, 35 min.

On disait de Binic il y a quelques années que la commune était le grain de beauté des Côtes-d'Armor. Depuis 10 ans, c'est le nombril du monde rock. Plus folk et blues à ses débuts, le festival qui se déroule chaque été a clairement la couleur rock. Pour fêter comme il se doit les 10 ans, le label Beast records a concocté une compilation des groupes phares du festival en version vinyle et en CD. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'Australie se taille la part belle. Les Hits, Ryece O'Neill, Cash Savage And The Last Drinks entre autres. Sans oublier les énervés frères Corbett et leur groupe 6 Ft Hick ainsi que leurs projets plus personnels et parallèles : Shifting Sands et Gentle Ben. Pour les amoureux du rock qui envole et qui ne connaissent pas forcément l'énorme scène australienne cette compilation est une excellente mise en bouche. Forte et épicée.

Jean-Marc PINSON.

FOLK

Waxahatchee se met à nu

Waxahatchee Great Thunder
Merge/ Differ-Ant
6 titres, 16 min.

Son nom se prononce comme l'on éternue : Waxahatchee. Derrière ce pseudo, Kate Crutchfield, bientôt la trentaine, jolie voix de l'indie-folk américain. Son dernier album était plus électrique. Sur ce court *Great Thunder*, Waxahatchee en prend le contre-pied. Elle a ressorti de ses cartons de vieux titres écrits il y a six ans, jamais enregistrés, et les présente aujourd'hui dans une version totalement dépouillée. Voix, guitare, piano... Ce parti pris du dénuement sied à merveille à ce chapelet de chansons que l'on égrène en toute quiétude, porté par le timbre émouvant de Kate Crutchfield. Et malgré l'économie des moyens, Waxahatchee sonne chaleureuse comme rarement. Sur le ton de la confession, elle s'avère bouleversante.

Philippe MATHÉ.

SOUL

Aretha Franklin pour toujours

Aretha Franklin The Atlantic singles 1967-1970
Atlantic/ Rhino
36 titres, 95 min.

Bon, il fallait s'y attendre. À la mort de la Reine de la soul, en août dernier à l'âge de 76 ans, les disques allaient fleurir, rééditions, compilations etc. Ici, on peut parler d'une anthologie. C'est un bel objet : un double CD de 36 titres, 95 minutes sur une période bien précise : sa collaboration avec le label Atlantic et un succès énorme entre 1967 et 1970. Durant ces trois années, Aretha a tutoyé les sommets et n'est jamais sorti du Top 20 US. On retrouve les grands titres de la Reine de la soul, « I Never Loved A Man The Way I Love You », « Respect », « Chain Of Fools », « Think ». Aretha reprend également avec brio des titres de Sam Cooke, des Beatles, Dionne Warwick. De la soul certes, si l'on prend ce terme au pied de la lettre dans le sens « âme » car cette musique en est une, très forte, mais Aretha Franklin est aussi une star du rhythm'n'blues et du gospel qu'elle a appris toute petite auprès de son père prêcheur.

Jean-Marc PINSON.

ouest france

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur du Comité éditorial :
M. François Régis Hutin.
Président d'honneur : M. Louis Estrangin.

Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.
Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00 - Fax 02 99 32 60 25.
www.ouest-france.fr
Facebook.com/ouest.france
Twitter : @OuestFrance

Directeur de la publication :
M. Louis Echelard.

Rédacteur en chef :
M. François-Xavier Lefranc.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humanisté (association loi 1901), présidée par Jacques Duguesne.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Michel Camdessus, Vice-Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau,
Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie,
MM. Denis Boissard, Bruno Frappat,
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Membres honoraires :
Mlle Yvonne Le Goaziou, M. François-Xavier Hutin,
M. Georges Couanau.

Membres du Directoire :
M. Louis Echelard, Président,
M. Matthieu Fuchs,
Vice-Président, Directeur Général,
M. Jean-Paul Boucher,
Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys,
M. Philippe Toulemonde.

Bureaux parisiens : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Précom
Tél. 02 99 26 45 45.
www.precom.fr

Commission paritaire n° 0620 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9 ; SIGL, Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière ; Société des publications du Courrier de l'Ouest, 4, bd Albert-Blanchon, 49000 Angers.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni par UPM sous le numéro FI/37/001 et par NSI sous le numéro FI/037/01 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du 5 octobre 2018 : 743 649

Abonnez-vous !
Vous pouvez recevoir le journal papier dès 7h30 et accéder aux services numériques Ouest-France.
abo.ouest-france.fr
ou
appelez au 02 99 32 66 66
du lundi au vendredi de 8h à 18h
et le samedi de 8h à 12h30.

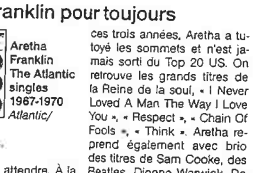

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Tour de Vendée (65) ; Graine de styles (22, 50,35) ; le magazine du CDSG (56).

AUTOMOBILE 35

Q3, 2.0 TDI 177 ch, Ambiente Quattro S Tronic 7, break, diesel, gris, 2012, 63.333 km, 22.490 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr *403535*

PEUGEOT 2008, à saisir, 13.500 €, Peugeot 2008 1, 6 HDI 92 ch BV6 Feline titane. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402074*

PEUGEOT 2008, à saisir, 12.500 €, Peugeot 2008, 1, 6 HDI 92 ch Active. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402075*

VENTE AUTRES
Utilitaires

Vends **fourgon citroen Jumper**1997 189000km 2500 € tel :02.97.34.02.51/06.89.69.86.87 *398424*

RENAULT TRAFIC, à saisir, 10.980 €, Renault Trafic 2, 0 DCI 115 ch BV6. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques...

CITROËN JUMPER , à saisir, 8.980 €, Citroën Jumper 2, 2 HDI 100 ch L2H2 Club. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402068*

FIAT SCUDO, à saisir, 7.980 €, Fiat Scudo 2, 0 HDI 120 ch BV6. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402067*

MERCEDES SPRINTER, à saisir, 15.980 €, Mercedes Sprinter 213 CDI 136 ch BV6. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402065*

IVECO DAILY, à saisir, 15.900 €, Iveco Daily 35S11 2, 3D 106 ch BV6 71.200 km. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402066*

VIVARO, FG F 2700 L1H1 2.0 CDTi, 115 Ecoflex, fourgon, diesel, blanc, 2012, 69.372 km, 10.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr *403567*

EXPERT, FG 2.0 Blue HDi, 150 ch, Premium Pack Look, L3 fourgon, diesel, gris métallisé, 2017, 10 km, 26.038 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr *403566*

RENAULT TRAFIC, à saisir, 16.980 €, Renault Trafic 1, 6 DCI 140 ch BV6 Grand Confort. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. *402061*

Transactions diverses

BONNES AFFAIRES
Antiquités brocante

Offres de services

Jardinier expérimenté recherche travaux d'entretien : tonte, débroussaillage,...CESU. Secteur Locminé, Baud. Tél. : 06 74 01 95 55 *403748*

Rencontres

Homme 66 ans, NF, sobre, recherche femme de 62 à 66 ans, relation durable. Non fumeuse., voyage, restaurants, bord de mer, campagne.Ecrire au Télégramme 10 QUAI ARMAND CONSIDERE 29200 BREST sous réf. 402132 qui transmettra. *402132*

Homme 66 ans cherche Femme environ 62 ans, jolie, agréable, fine, sérieuse pour vivre endroit magnifique Bretagne Sud touristique (nature, campagne, mer). Ecrire au Télégramme 8 rue Auguste Nayel 56100 Lorient sous ref 6507 *402234*

RELATIONS SUIVIES : , des femmes et des hommes s'échangent leur numéro de tél 24H/24 au 08.92.39.25.50 (420272809 - 0.80 €/mn) *298380*

VEUVE, 68 ANS RETRAITÉE DU COMMERCE, Belle blonde avec regard bleu. Elle est vraie, sympa et franche. Aime être à l'extérieur, la nature, la mer, la pêche à pieds, la randonnée. Est prête à rencontrer un homme 65/72 ans CVD dynamique, attentionné pour relation de complicité et amour partagé. Ref 395. L'Agence L'Oasis Prix Prestige 2018. Tel : 02.56.10.15.12 agenceloasis.fr *404776*

1.80, SVELTE, Blond cendré, yeux bleus, 50 ans, employé, célib, ne se prend pas la tête, sincère et affectueux. Il aime la campagne, les animaux, la simplicité, attend son âme-soeur 45/53 ans, CVD tolérante, compréhensive, gentille. Ref 410. L'Agence L'Oasis Prix Prestige 2018. Tel : 02.56.10.15.12 agenceloasis.fr *404777*

ANIMAUX

Qui peut vendre

Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
Conformément à l'arrêté ministériel du 22/12/2016, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,81 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

LEGALES ET JUDICIAIRES
Enquêtes publiques

LORIENT
AN ORIANT

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Lorient

Par arrêté municipal n° 2018-45 en date du 1er octobre 2018, M. le Maire de Lorient a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la modification n° 4 du plan local d'urbanisme qui a pour objet :
- d'apporter des précisions et ajustements aux OAP des secteurs de Bodélio et du Manio suite à l'avancement des études s'y rapportant ;
- de modifier ou supprimer des références, de rectifier des erreurs matérielles ou de reformuler certains articles des dispositions générales du règlement écrit ;
- d'apporter des modifications, des précisions ou reformuler certains articles du règlement écrit ;
- de mettre à jour notamment les annexes graphiques 2, 7, 8 et 9 du PLU.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Annie-Claude Souchet-Le Crom en qualité de commissaire enquêtrice.
L'enquête publique se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus, à l'hôtel de ville de Lorient, aux jours et heures habituels d'ouverture, excepté les dimanches et jours fériés, soit du lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h 15, et le samedi, 9 h à 12 h.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'hôtel de ville et faire part de ses observations en les consignant sur le registre d'enquête, en les adressant par correspondance à Mme la Commissaire enquêtrice, enquête publique modification n° 4 PLU de Lorient, direction de la planification et du droit des sols de Lorient Agglomération, esplanade du Péristyle, CS 2001, 56314 Lorient Cedex ; ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu@mairie-lorient.fr
Le dossier sera ...

Didier Prost au 02.98.09.01.00. 402062

MERCEDES VITO, à saisir, 12.900 €, Mercedes Vito 120 CDI 204 ch, boite auto. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 402064

RENAULT KANGOO, à saisir, 8.980 €, Renault Kangoo 1, 5 DCI 85 ch Grand Confort. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* (*conditions générales en magasin). Prost Automobiles centre occasions toutes marques, bord voie express Lorient Quimper, sortie Quimperlé Est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. 402063

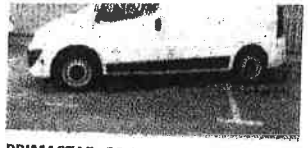

PRIMASTAR, FG 2T9 L1H1 2,0 dCi 115 ch, Comfort, fourgon, diesel, blanc, 2014, 57.416 km, 10.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 403547

TRAFIC, L1H1 T29 1.6 dCi 140 ch, GPS, fourgon, diesel, gris, 2014, 57.811 km, 13.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 403553

Achète bon prix vieux violons, violoncelles, archets, guitares, saxos, même abîmés, se déplace gratuitement. Téléphone 06.50.66.24.10. 345370

CONTACTS Capitaux

infirmière liberale recherche **Capitaux** (4000 €) pour instalation ; interet élevé (15%) tel : 06.41.98.14.13 401414

Messages divers

Vous êtes Thérapeute, vous cherchez à vous faire une clientèle, ou à étoffer la votre. Je vous propose de participer au 7e Forum des Thérapies Alternatives les 10 et 11 novembre au Palais des Congrès de Lorient. Contact : 02.97.81.44.35 399372

est considéré comme un éleveur toute personne vendant au moins un animal issu d'une femelle reproductrice lui appartenant.

Les obligations des éleveurs et des établissements de vente :

- **L'âge des animaux**
- **L'inscription ou non à un livre généalogique**
- **Leur numéro d'identification ou celui de leur mère**
- **Le nombre de chiots ou de chatons de la portée**
- **Le numéro d'immatriculation de l'éleveur (SIREN)**

Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières.
Pour plus de renseignements, consulter le site de la Société centrale canine : **www.scc.asso.fr** ou le livre officiel des origines félines : **www.loof.asso.fr**
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir se conformer à ces dispositions. MX360184

Chiens

CHENIL DE KERDILES, choix de chiots. 5 races petites tailles, non lof : Lhassa Apso, Shih Tzu, Yorkshire, Coton de Tuléar et Bichon Frisé. Plus d'info sur www.chenildekerdiles.com. 29500 ERGUE GABERIC. 02.98.59.50.27. siret : N° 81479252900012 316950

sitions du public, les lundi 22 octobre 2018, de 8 h 30 à 12 h ; mercredi 7 novembre 2018, de 14 h à 17 h 15 ; vendredi 23 novembre 2018, de 14 h à 17 h 15.
Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur son site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toutes les informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées au Pôle aménagement environnement et transport de Lorient Agglomération (direction de la planification et des droits du sol) aux heures d'ouverture. Renseignements : 02.90.74.72.20.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 28 septembre 2018, il a été constitué une SASU.
Dénomination : **CLIMÉVOLUTION.**
Siège social : 2 bis, rue du Scaouët, 56150 Baud.
Capital : 1.000 €.
Activités principales : installation, maintenance et réparation d'équipements thermiques, climatiques et plomberie.
Durée : 99 ans.
Président : M. Driss Philippe Bekhoucha, 2 bis, rue du Scaouët, 56150 Baud.
Cession d'actions : libre.
Exercice du droit de vote : une action égale à une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire.
Immatriculation au RCS de Lorient.

Vie des sociétés - Formalités diverses

CONTINUATION DE SOCIÉTÉ

EURL STEPOL "LE NATHEV"
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €
44-46, rue Saint-James, 56130 LA ROCHE-BERNARD
RCS VANNES 502 880 701

Aux termes d'une délibération prise en assemblée générale extraordinaire en date du 27 août 2018, l'associé unique a décidé la continuation de la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce.

Pour avis

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **contraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Mediatex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@mediatex.fr - Internet : www.mediatex.fr

Tarif de référence appliqué dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € H la ligne, ce qui correspond à 1,78 € H la mm/col.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1247 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données nationale centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Conseil Départemental du Morbihan

Diverses opérations

PROCÉDURE ADAPTÉE

Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation d'installations CFO-CFA et SSI au collège «Romain Rolland» à Pontivy.
Date de remise des offres : 15 novembre 2018 à 12 h 00.
Restructuration de l'atelier Segpa et CDI au collège «Romain Rolland» de Pontivy, relance du lot 12 : électricité.
Date de remise des offres : 15 novembre 2018 à 12 h 00.
Prestations de nettoyage des locaux de divers bâtiments départementaux du Morbihan.
Date de remise des offres : 20 novembre 2018 à 12 h 00.
Ces avis sont consultables sur le site internet du Conseil Départemental du Morbihan : http://www.morbihan.fr (tél. 02 97 54 80 00)
Accès direct : http://www.morbihan.fr/acces-direct/marches-publics/ et sur Mégalis : https://marches.megalisbretagne.org

Ploërmel Communauté

Mission de conseil en finances et développement local 2019-2021

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

1. Dénomination : Ploërmel Communauté, place de la Mairie, 56804 Ploërmel cedex. Tél. 02 97 73 20 73.
Courriel : commandepublique@ploermelcommunauté.bzh
2. Objet du marché : mission de conseil en finances et développement local 2019-2021.
3. Procédure de passation : la procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
4. Caractéristiques du marché : il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
5. Durée du marché : 3 ans.
6. Critères de sélection des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :
1. valeur technique : 60 points.
2. prix des prestations : 40 points.
7. Date limite de réception des offres : vendredi 23 novembre 2018 à 11 h 00.
8. Obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation est à retirer sur la plateforme Mégalis Bretagne : https://www.megalisbretagne.org/
9. Date d'envoi du présent avis à la publication : mardi 23 octobre 2018.

Commune de Monterblanc

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de trois hangars

PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC NÉGOCIATION POSSIBLE

Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Monterblanc.
Procédure de passation : marché en procédure adaptée avec négociation possible conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
Objet du marché : mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de trois hangars.
Lieu d'exécution : rue du Chevalier-d'Orgeix, 56250 Monterblanc.
Caractéristiques principales : par application de l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la marche de maîtrise d'oeuvre est prévu en tranches détaillées dans les éléments de mission.
Variantes/options : sans objet.
Démarrage prévisionnel des travaux : decembre 2018.
Date limite de réception des offres : 14 novembre 2018 à 12 h 00.
Les retraits de dossier, les remises des offres ainsi que les échanges après la date limite de remise des offres se font exclusivement sur le profil acheteur : https://marches.e-megalisbretagne.org
Critères d'attribution :
- prix : 50 %.
- valeur technique de l'offre : 50 %.

Date limite de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Renseignements d'ordre technique et administratif : M. Jean-Louis Monin, DGS, commune de Monterblanc, 3, place de la Mairie, 56250 Monterblanc.
Tél. 02 97 45 90 03. Courriel : dga@monterblanc.fr
Date d'envoi de l'avis à la publication : 23 octobre 2018.

Urbanisme

Pour reconstruire, il faut toujours un permis

Si l'on a le droit, en principe, de reconstruire à l'identique un bâtiment détruit par un sinistre, il demeure indispensable, pour la Cour de cassation, d'obtenir un permis de construire.
Car ce droit comporte des exceptions comme celle qui interdit de reconstruire un bâtiment qui n'avait pas été régulièrement autorisé ou qui serait situé dans une zone dangereuse.
Même avec ce droit de reconstruire, l'absence de permis de construire peut conduire devant le tribunal pour "construction sans autorisation".
(Cass. Crim, 7.11.2017, A 16-87.303).

Décisions du tribunal de commerce

Vie des sociétés

PLOMB'RIA
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 000 euros
Siège social : Les Méneques
56550 LOCOAL-MENDON
RCS Lorient 531 640 357

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision en date du 9 avril 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social situé Les Méneques, 56550 Locoal-Mendon au 7, rue de Croix-Jean, 56550 Belz à compter rétroactivement du 1er avril 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

KINE LES 3 CLOCHERS
Société civile de moyens
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, résidence le Castil
56400 PLUMERGAT
829 477 744 RCS Lorient

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

Par décision en date du 16 mai 2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 3, résidence le Castil, 56400 Plumergat au 16, place Simone-Veil, 56400 Plumergat à compter du 16 mai 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au RCS de Lorient.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23 octobre 2018 à Brech, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Guillo TP.
Siège social : 13, Lann Palvem, 56400 Brech.
Objet social : travaux publics, terrassement et travaux préparatoires, fouilles en rigoles et en trou, aménagement de voirie et terrasses, réseaux divers.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 20 000 euros.
Gérance : M. Julien Guillo, demeurant Le Guernic, 56330 Pluvigner et M. Philippe Guillo, demeurant 13 Lann Palvem, 56400 Brech.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Lorient.

Pour avis
Le Gérant.

SCI KINE LES 3 CLOCHERS
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : rue Anne-de-Bretagne
Zac Les Coteaux des Hermines
56400 PLUMERGAT
RCS Lorient 831 469 903

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision en date du 18 mai 2018, l'AGE a pris acte de la modification du libellé de l'adresse du siège social qui devient 16, place Simone-Veil, 56400 Plumergat, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au RCS de Lorient.

Pour avis.

Projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Lorient

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2018-45 en date du 1er octobre 2018, M. le Maire de Lorient a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme qui a pour objet :
- d'apporter des précisions et ajustements aux OAP des secteurs de Bodélio et du Manio suite à l'avancement des études s'y rapportant,
- de modifier ou supprimer des références, de rectifier des erreurs matérielles ou de reformuler certains articles des dispositions générales du règlement écrit,
- d'apporter des modifications, des précisions ou reformuler certains articles du règlement écrit,
- de mettre à jour notamment les annexes graphiques 2, 7, 8 et 9 du PLU.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Anne-Claude Souchet-Le Crom en qualité de commissaire enquêtrice.
L'enquête publique se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus, à l'hôtel de ville de Lorient, aux jours et heures habituels d'ouverture, exceptés les dimanches et jours fériés, soit du lundi au vendredi 8 h 30 à 17 h 15 et le samedi 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'hôtel de ville et faire part de ses observations en les consignant sur le registre d'enquête, en les adressant par correspondance à Mme la Commissaire enquêtrice, enquête publique modification n° 4 PLU de Lorient, Direction de la planification et du droit des sols de Lorient Agglomération, Maison de l'Agglomération, esplanade du Péristyle, CS 20001, 56314 Lorient cedex ; ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu@mairie-lorient.fr
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Lorient : http://www.lorient.bzh/enquetepublique/plu
Le commissaire enquêteur sera présent à l'hôtel de ville, 2, boulevard Général-Leclerc à Lorient, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :
- lundi 22 octobre 2018, de 8 h 30 à 12 h 00,
- mercredi 7 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 15,
- vendredi 23 novembre 2018, de 14 h 00 à 17 h 15.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur son site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toutes les informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées au pôle Aménagement Environnement et Transport de Lorient Agglomération (Direction de la planification et des droits du sol) aux heures d'ouverture. Renseignements : 02 90 74 72 20.

AMG
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
507, rue Jacques-Ange-Gabriel
56850 CAUDAN

RECTIFICATIF

Dans l'avis paru le 20 octobre 2018, il fallait lire concernant l'adresse du siège de AMG, 507, rue Jacques-Ange-Gabriel, 56850 Caudan, et non 507, zone artisanale de Lann Sevelin.

Pour avis
La Présidente.

NEUROKER
SARL au capital de 21 000 euros
Siège social : Le Cosbo
56420 CRUGUEL
RCS Vannes 500 101 449

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du 1er janvier 2018, l'associée unique a décidé :
1. d'étendre à compter du 1er janvier 2018 l'objet social aux activités suivantes : "fabrication d'objets artistiques ; activités artistiques y atenant comprenant entre autres la création, la conception, la réalisation, l'exposition, la vente, la formation ; coaching sportif ; coaching mental ; gestion mentale ; préparation mentale ; performance optimale ; conseil ; accompagnement de l'expérience optimale ; accompagnement du flow ; vente, installation, maintenance de matériel afférent ; conception, réalisation, édition, vente de supports pédagogiques et de documents multimédias" ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
2. de remplacer à compter du 1er janvier 2018 la dénomination sociale "Neuroker" par "Korin 17" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
3. de transférer le siège social du Cosbo, 56420 Cruguel au 5, rue de Norvège, 17000 La Rochelle à compter du 1er janvier 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.
La Gérance.

A NOS ANNONCEURS
Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Découvrez les nouveautés des
Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire
Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Vannes du 29 septembre 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Je Ambulances.
Capital : trente mille euros (30 000 euros).
Siège social : 1 bis, rue de Saint-Placre, 56220 Malansac.
Objet : la prise de participation dans toutes sociétés dont l'activité est industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale ; l'acquisition de titres de telles sociétés et exceptionnellement leur vente ; la gestion du portefeuille des titres ainsi souscrits ou acquis.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Jordhann Ollivier, demeurant à Malansac (56220), 1 bis, rue de Saint-Placre.
RCS de Vannes.

La Gérance.

NORBERT JARDINAGE SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : rue Gérard-d'Aboville
56950 CRACH
463 500 609 RCS Lorient

GÉRANCE

Aux termes des décisions en date du 12 octobre 2018, l'associée unique a nommé à compter de ce jour, M. David Lebert, demeurant 24, rue du Lann, 56190 Ambon en qualité de gérant statutaire pour une durée illimitée en remplacement de M. Norbert Malhevet, démissionnaire.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Le nom de David Lebert a été substitué à celui de M. Norbert Malhevet.

Pour avis
La Gérance.

SCI KAPI
Société civile immobilière
Au capital de 300 euros
Siège social : 12 bis, Saint-Germain
56410 ERDEVEN
Numéro RCS Lorient 442 125 514

GÉRANCE

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2018, l'assemblée générale prend acte de la nomination au poste de cogérants :
- de Pierre Jehanno, né le 20 avril 1977 à Auray (56), et
- de Karine Cottenceau, née le 23 mars 1978 à Angers (49),

demeurant ensemble à 12 bis, Saint-Germain, 56410 Erdeven.

Pour avis
La Gérance.

ACTION FORMATION CONTRÔLES
Forme : Sasu
Capital social : 9 900 euros
Siège social : 11, rue de Strasbourg
91130 RIS-ORANGIS
478 513 039 RCS Évry

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2018, le président a décidé, à compter du 8 octobre 2018, de transférer le siège social au 2, rue de la Résistance, 56150 Saint-Barthélemy.
Président : M. Dominique Lecomte, demeurant 11, rue de Strasbourg, 91130 Ris-Orangis.
Radiation du RCS de Évry et immatriculation au RCS de Lorient.

SCI NOREST
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, rue Henri-Dunant
56400 AURAY
511 825 042 RCS Lorient

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 12 octobre 2018, l'assemblée générale ordinaire a nommé à compter de ce jour, M. David Lebert, demeurant 24, rue du Lann, 56190 Ambon, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Norbert Malhevet.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Lorient.

Pour avis
La Gérance.

Transport

Le retard d'avion est indemnisé si l'on était dedans

Des passagers invoquaient un retard de cinq heures lors d'un vol Miami-Paris et réclamaient 600 € par personne, mais ils ont été déboutés. Il est impossible, affirmaient-ils, de fournir d'autres documents que le billet acheté puisque la preuve de l'embarquement effectif est détenue par la compagnie. Le listing des passagers embarqués est seulement détenu par ses agents. Il s'agit d'une "preuve impossible" à faire, disaient-ils, et c'est au contraire à la compagnie de prouver qu'un voyageur ayant acheté un billet ne s'est finalement pas présenté.
Ce n'est pas une preuve impossible, a répondu la Cour de cassation, sans donner cependant d'autre indication. Le juge de proximité avait, en première instance, estimé qu'il était possible de fournir sa carte d'embarquement ou le récépissé d'enregistrement des bagages.
(Cass. Civ 1, 14.2.2018, D 16-23.205).

Notre publication adhère au
ARPP
dont elle suit les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP
autorité de régulation professionnelle de la publicité
23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org
Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

FIDAL
Société d'avocats
Parc tertiaire de Laroseau II
67, rue Anita-Conti
56002 VANNES cedex

PARK LANN AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée
Au capital de 393 784 euros
Siège social : VANNES (56000)
3 et 5, rue Marcellin-Berthelot
Zone artisanale de Parc Lann
RCS Vannes n° 388 486 520

AVIS

Par décision du 15 octobre 2018, le président a décidé le transfert du siège social au 62, rue Marcellin-Berthelot à Vannes (56000) à effet du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
Le Président.

NORBERT PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : rue Gérard-d'Aboville
56950 CRACH
343 738 340 RCS Lorient

GÉRANCE

Aux termes des décisions en date du 12 octobre 2018, l'associée unique a nommé à compter de ce jour, M. David Lebert, demeurant 24, rue du Lann, 56190 Ambon, en qualité de gérant statutaire pour une durée illimitée, en remplacement de M. Norbert Malhevet, démissionnaire.
L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de David Lebert a été substitué à celui de M. Norbert Malhevet.

Pour avis
La Gérance.

SPFPL DEMESLAY
Société de participations financières de professions libérales de médecins constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Kario
56920 NOYAL-PONTIVY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2018 à Noyal-Pontivy, il a été constitué sous la condition suspensive de son inscription à l'Ordre des medecins une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : la société est une société de participations financières de professions libérales de médecins constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les articles L.223-1 et suivants du Code de commerce, par toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée, relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales et notamment son titre IV ; le décret du 23 juillet 1992, pris pour l'application de l'article 14 de la loi du 31 décembre 1990 ; le Code de la santé publique, et notamment les articles R.4113-1 et suivants ; et par ses statuts.
Dénomination : SPFPL Demeslay.
Siège social : Kario 56920 Noyal-Pontivy.
Objet : la société a pour objet la prise de participations au capital ou au résultat de toutes sociétés existantes ou nouvelles dont l'objet est l'exercice légal, à titre exclusif, de la profession de médecin, notamment de médecin oto-rhino-laryngologiste, au sein desquelles les associés sont également associés et exercent leur activité professionnelle ; la gestion de ces participations ; et, d'une manière générale, toutes opérations de quelque nature que ce soit, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation, et notamment la constitution de toutes sûretés réelles et autres garanties.
Durée : 99 ans RCS de Lorient.
Capital : 5 000 euros.
Gérance : Mme Julie Raymond, demeurant à Pluvigner, 56330, 01, Clos Croix-Rouge.

Pour avis et mention
La Gérance.

Avis administratifs

Commune de PLESCOP
Modification du Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 18/487 en date du 2 octobre 2018, le maire de Plescop a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan local d'urbanisme qui aura lieu du lundi 22 octobre au vendredi 23 novembre 2018 inclus.
Le projet de modification du Plan local d'urbanisme consiste :
- à accompagner l'urbanisation du secteur Saint-Hamon situé à proximité immédiate du centre-bourg, impliquant la modification du Uba en un zonage Uaa sur 2 ha,
- à changer le classement des terrains libres situés dans la zone d'activités de Tréhuinec, classés en UI (textiles) en un classement Ui n (activités artisanales et industrielles sans nuisances),
- à intégrer certaines adaptations au règlement écrit (clôtures, hauteur et gabarit, implantation des annexes, implantation des constructions en limites de voies et emprises publiques.

Le conseil municipal, après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, doit approuver par délibération la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Plescop.
Commissaire enquêteur : M. Bernard Descour.
Organisation de l'enquête publique : du lundi 22 octobre (9 h 00) au vendredi 23 novembre 2018 (17 h 00), inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de Plescop, place Marianne à Plescop, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf dimanches et jours fériés), indiqués ci-après : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Plescop, pour recevoir ses observations dans le cadre des permanences définies ci-dessous :
- lundi 22 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 10 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 23 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique comprenant le projet de modification n° 3 du Plan local d'urbanisme, les pièces qui l'accompagne ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Plescop, place Marianne, (sur support papier ou informatique) aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Plescop (sauf dimanches et jours fériés) : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Consultation du dossier d'enquête publique : pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, ses propositions et contre-propositions sur le registre prévu à cet effet à la mairie de Plescop.
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune (www.plescop.fr)
Le public pourra consigner ses observations, ses propositions et contre-propositions sur le registre prévu à cet effet à la mairie de Plescop.
Les observations pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante :
bdescour.commissaire.enqueteur@gmail.com
ou par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, mairie de Plescop, place Marianne, 56890 Plescop.
Le projet de modification du PLU a été transmis pour examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale.
Par décision du 2 août 2018, la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne a considéré que le projet de modification du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.
La personne responsable du projet de modification du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est M. Loïc Le Trionnaire, maire, place Marianne, 56890 Plescop. 02 97 44 43 44.
Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Aurélie Plantard, directrice du service urbanisme et développement durable (02 97 44 43 44).
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Plescop, 2, place Marianne, 56890 Plescop.
À l'expiration du délai d'enquête, soit le 23 novembre à 17 h 00, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête. Des réception desdits rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, ces documents seront tenus à disposition du public à la mairie, place Marianne, 56890 Plescop, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant un délai d'un an, conformément, aux dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'environnement.
Le rapport sera également mis à disposition du public depuis le site internet de la commune (www.plescop.fr) dans le même délai et pour la même durée.
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, dans les conditions prévues aux articles L.311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès du maire de Plescop, place Marianne, 56890 Plescop, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

AVIS DE CONSULTATION

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du 12 novembre 2018 au 10 décembre 2018 inclus à la mairie de Plumelin, concernant le projet présenté par M. le Président de Centre Morbihan Communauté, dont le siège social est situé zone de Kerjean, 56503 Locminé, en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes à l'adresse suivante : Breneuh, 56500 Plumelin, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.
Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, ou par un arrêté de refus.
Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Plumelin, comme suit :
- lundi, jeudi et vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mardi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- mercredi et samedi, de 9 h 00 à 12 h 00.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 10 décembre 2018 inclus :
- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Plumelin,
- ou les adresser par lettre au préfet (Direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE, 1, allée du Général-Le-Troadec, 56019 Vannes cedex),
- ou les adresser par voie électronique au préfet à l'adresse suivante : ddtm-cpe@morbihan.gouv.fr

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie privée

Il peut être interdit de divulguer un document public

L'auteur d'un écrit qui mettait en cause les origines d'un particulier en diffusant les informations de son acte de naissance, même datant de plus de 75 ans, a pu être condamné pour atteinte à l'intimité de la vie privée.
Les magistrats de la Cour de cassation ont rejeté le raisonnement qui voudrait qu'un document public puisse être utilisé de n'importe quelle façon parce que, accessible au public, il serait sorti de la sphère de la vie privée protégeable.
Si les registres de naissance de l'état civil, après 75 ans, deviennent des archives publiques communicables à toute personne qui le demande, explique la Cour, les informations qu'ils contiennent relèvent de la sphère de la vie privée et bénéficient de la protection du code civil qui en impose le respect.
(Cass. Civ 1, 18.10.2017, N 16-19.740).

Q3, 2.0 TDi, 140 ch, Ambiente, break, diesel, gris, 2013, 40.600 km, 21.490 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr
411307

Ludospace

VOLKSWAGEN CADDY, à saisir, 10.980 €. Volkswagen Caddy 1, 6 TDI 102 ch, Confortline, 5 places, 1 hayon arrière, 2 portes latérales. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* *Conditions générales en magasin. Prost Automobiles Centre Occasions toutes marques, bord voie express Lorient-Quimper, sortie Quimperlé est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. Site internet www.prost-automobiles.fr
409957

PEUGEOT PARTNER TEPEE, à saisir, 10.980 €. Peugeot Partner Tepee 1, 6 HDi 90 ch, Loisirs, 44.000 km. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* *Conditions générales en magasin. Prost Automobiles Centre Occasions toutes marques, bord voie express Lorient-Quimper, sortie Quimperlé est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. Site internet www.prost-automobiles.fr
409952

Crossover

PEUGEOT 2008, à saisir, 13.900 €. Peugeot 2008 1, 2 82 ch, Style, essence, 29.400 km. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* *Conditions générales en magasin. Prost Automobiles Centre Occasions toutes marques, bord voie express Lorient-Quimper, sortie Quimperlé est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. Site internet www.prost-automobiles.fr
409932

PEUGEOT 2008, à saisir, 12.500 €. Peugeot 2008 1, 6 HDI 92 ch, Active. Autres modèles disponibles, nous consulter. Véhicule livré avec une révision générale et crédit total possible et garantie jusqu'à 5 ans avec financement Viaxel* *Conditions générales en magasin. Prost Automobiles Centre Occasions toutes marques, bord voie express Lorient-Quimper, sortie Quimperlé est, ZA de Kerfleury. Contacter Didier Prost au 02.98.09.01.00. Site internet www.prost-automobiles.fr
409943

Q2, 1.6 TDi, 116 ch, Sport S Tronic 7 Break, diesel, blanc, 2018, 10 km, 28.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr
411284

Q2, 1.6 TDi, 116 ch, Sport S Tronic 7 Break, diesel, noir, 2018, 10 km, 29.490 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr
411286

QASHQAI, 1.2 DIG-T, 115 ch, N-Connecta Break, essence, noir, 2018, 10.557 km, 19.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr
411291

Q2, 1.6 TDi, 116 ch, Sport Break, diesel, blanc, 2017, 4.690 km, 24.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00. www.autoqualite.fr
411299

Communiquez-nous vos événements sur

Le Télégramme.fr

Un échange plus rapide avec votre correspondant local

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
Conformément à l'arrêté ministériel du 22/12/2016, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,81 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces legales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

L'ORIENT AN ORIANT

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification n° 4 du PLU de la commune de Lorient

Par arrêté municipal n° 2018-45 en date du 1er octobre 2018, M. le Maire de Lorient a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de la modification n° 4 du plan local d'urbanisme qui a pour objet :
- d'apporter des précisions et ajustements aux OAP des secteurs de Bodélio et du Manio suite à l'avancement des études s'y rapportant ;
- de modifier ou supprimer des références, de rectifier des erreurs matérielles ou de reformuler certains articles des dispositions générales du règlement écrit ;
- d'apporter des modifications, des précisions ou reformuler certains articles du règlement écrit ;
- de mettre à jour notamment les annexes graphiques 2, 7, 8 et 9 du PLU.

À cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Annie-Claude Souchet-Le Crom en qualité de commissaire enquêtrice.
L'enquête publique se déroulera du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 inclus, à l'hôtel de ville de Lorient, aux jours et heures habituels d'ouverture, excepté les dimanches et jours fériés, soit du lundi au vendredi, 8 h 30 à 17 h 15, et le samedi, 9 h à 12 h.
Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à l'hôtel de ville et faire part de ses observations en les consignant sur le registre d'enquête, en les adressant par correspondance à Mme la Commissaire enquêtrice, enquête publique modification n° 4 PLU de Lorient, direction de la planification et du droit des sols de Lorient Agglomération, Maison d'agglomération, esplanade du Péristyle, CS 2001, 56314 Lorient Cedex ; ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu@mairie-lorient.fr
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Lorient : http://www.lorient.bzh/enqueteplu2018/
Le commissaire enquêteur sera présent à l'hôtel de ville, 2, boulevard Général-Leclerc à Lorient, afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les lundi 22 octobre 2018, de 8 h 30 à 12 h ; mercredi 7 novembre 2018, de 14 h à 17 h 15 ; vendredi 23 novembre 2018, de 14 h à 17 h 15.
Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur son site internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Toutes les informations complémentaires sur le dossier peuvent être demandées au Pôle aménagement environnement et transport de Lorient Agglomération (direction de la planification et des droits du sol) aux heures d'ouverture. Renseignements : 02.90.74.72.20.
Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune (www.plescop.fr).
Le public pourra consigner ses observations, ses propositions et contre-propositions sur le registre prévu à cet effet à la mairie de Plescop. Les observations pourront également être adressées par mail à l'adresse suivante : bdescour.commissaire.enqueteur@gmail.com ou par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, Mairie de Plescop, place Marianne, 56890 Plescop.
Le projet de modification du PLU a été transmis pour examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale. Par décision du 2 août 2018, la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne a considéré que le projet de modification du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.
La personne responsable du projet de modification du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est M. Loïc Le Trionnaire, Maire, place Marianne, 56890 Plescop, tél. 02.97.44.43.44.
Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Aurélie Plantard, directrice du service urbanisme et développement durable (02.97.44.43.44).
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Plescop, 2, place Marianne, 56890 Plescop.
À l'expiration du délai d'enquête, soit le 23 novembre à 17 h, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.
Dès réception desdits rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, ces documents seront tenus à disposition du public à la mairie, place Marianne, 56890 Plescop, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce pendant un délai d'un an, conformément aux dispositions de l'article R123-21 du Code de l'environnement.
Le rapport sera également mis à disposition du public depuis le site internet de la commune (www.plescop.fr) dans le même délai et pour la même durée.
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, dans les conditions prévues aux articles L311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès du maire de Plescop, place Marianne, 56890 Plescop, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 12 octobre 2018, il a été constitué une SASU.
Dénomination : **K-NÉO.**
Siège social : 94, rue du Chêne, 56330 Camors.
Capital : 500 €.
Activités principales : développement d'applications pour les nouvelles technologies d'information et de communication ; interaction de solution électronique ; étude, conception et fabrication de système électronique et/ou informatique et de communication ; étude, audit et conseil sur les nouvelles technologies d'information et de communication ; gestion de projets ; maintenance des systèmes de l'information et de la communication.
Durée : 99 ans.
Président : M. Stan Marc 94, rue du Chêne, 56330 Camors.
Cession d'actions : libre (associé unique).
Immatriculation au RCS de Lorient.

Vie des sociétés - Formalités diverses

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

OFB CONSTRUCTIONS
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : 17, place de la Libération, 56000 VANNES - RCS VANNES 819 346 768
L'AGE du 2 juillet 2018, à 9 h, a décidé de transférer le siège social au 8, passage des Groux, 93130 Noisy-le-Sec.
Radiation au RCS de Vannes. Immatriculation au RCS de Bobigny.

Annexe 2

Ville de LORIENT
AN ORIANT

PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE

Certificat d'affichage et de publication

COMMUNE DE LORIENT

Nous, Maire de la commune de **LORIENT**

CERTIFIONS

- que l'arrêté municipal n°2018-45 en date du 1er octobre 2018 et l'avis d'enquête publique

décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme sur notre commune

ont été publiés et affichés dans les formes réglementaires, à la vue du public, à la mairie et par tous autres procédés en usage dans la commune, **quinze jours avant** l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci

Inclusivement, conformément à l'arrêté préfectoral susvisé.

Fait à Lorient, le 22 octobre 2018

Le Maire,

Norbert METAIRIE

Adresser toutes correspondances à Monsieur le Maire de la Ville de Lorient,
CS 30010 - 56315 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 02 22 00 - Fax : 02 97 02 22 35 - www.lorient.fr

Conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000 : « Toute demande adressée à une autorité administrative fait l'objet d'un accusé réception (...) sauf si le délai imparti est trop bref ou si la demande n'appelle pas d'autre réponse que le service d'une prestation ou la délivrance d'un document prévus par les lois et règlements. L'autorité administrative n'est pas tenue d'accuser réception des demandes abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique. »

POLICE MUNICIPALE

LORIENT
Tél 02.97.02.21.17
Fax 02.97.02.21.84

RAPPORT N° 2018 100002

NATURE DE LA CONSTATATION :
Contrôle des panneaux enquête publique.
(Modification n°4 du PLU de la ville de Lorient)

DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire sous couvert de la voie hiérarchique
- Archives de la police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille dix huit, le cinq du mois d'octobre,

Nous soussigné(s),
Brigadier-Chef Principal DAVID Eric
Brigadier-Chef Principal LESERS Christophe

Agents de Police Judiciaire Adjoint dûment assermentés
Agissant revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres reçus
Vu les articles 21,21-2 du Code de Procédure Pénale
Vu les articles L511-1 du Code de la Sécurité intérieure
Rapportons les faits suivants :

Le cinq octobre deux mille dix huit à quatorze heures trente-huit minutes, en service de surveillance dans l'agglomération de Lorient, en patrouille à bord du véhicule de service, procédons au relevé et comptage des panneaux d'enquête publique modification n° 4 du PLU de la ville de Lorient. Constatons la présence de neuf panneaux comportant l'affichage sur feuille jaune fluo aux différents points de la ville cités ci-dessous:

1. Boulevard Laënnec (giratoire avec le pont des Indes).
2. Pont saint Christophe (angle Rd-pt de Bretagne).
3. Rond point du Bourgneuf.
4. Rond -oint de Keryado / K2.
5. Intersection des rues de Kerfichant / Kerforn / Kerguestenen
6. Rond point de Kervaric.
7. Rue de Lanveur (angle Rd-pt du Nouveau Brunswick).
8. Rue Monistrol (angle Giratoire vers Larmor-Plage)
9. Rue George Pompidou (angle rue Frachon).

Ceux-ci sont tous visibles des usagers de la route et ne présentent aucune détérioration .
Fait et clos ce jour, pour faire valoir ce que de droit.

Signature du rapport N°2018 100002
Le(s) Agent(s) :

Vu et transmis,
Le Chef de Service de la Police Municipale

Photo N°1 Pont des indes attachée au rapport N°2018 100002

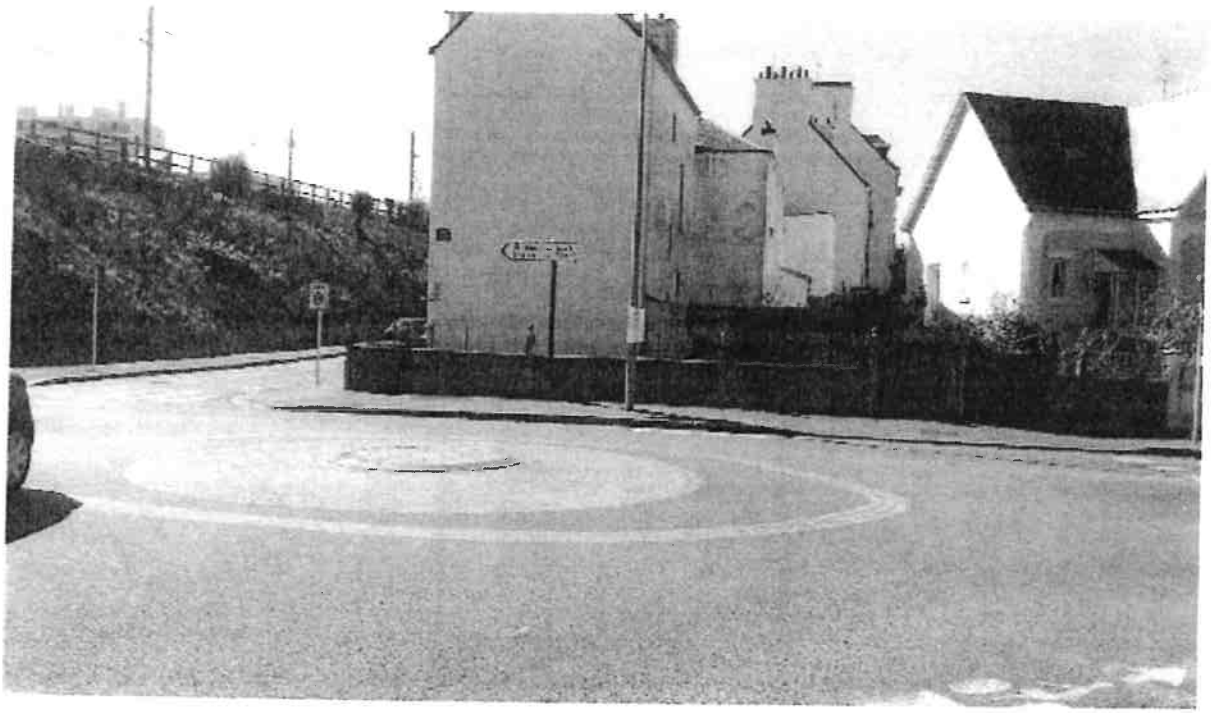

Photo N°2 Affiche pont des indes attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°3 Pont St Christophe attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°4 Affiche Pont St Christophe attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°5 Rd-Pt du Bourgneuf attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°6 Affiche Rd-Pt du Bourgneuf attachée au rapport N°2018 100002

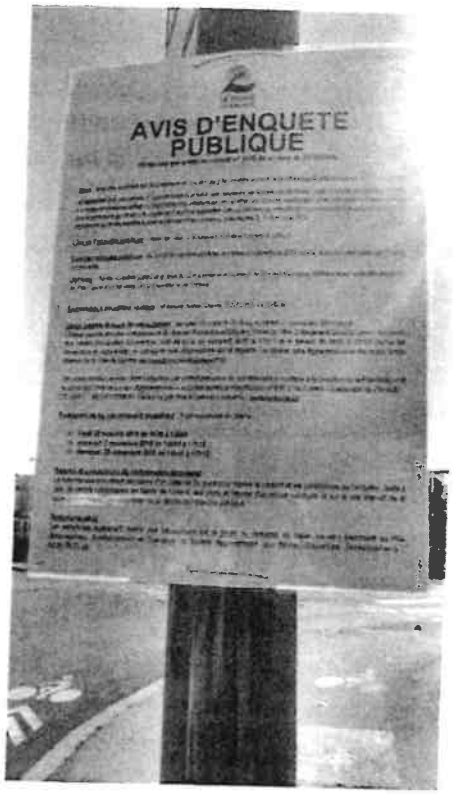

Photo N°7 Rd-Pt de Keryado / K2 attachée au rapport N°2018 100002

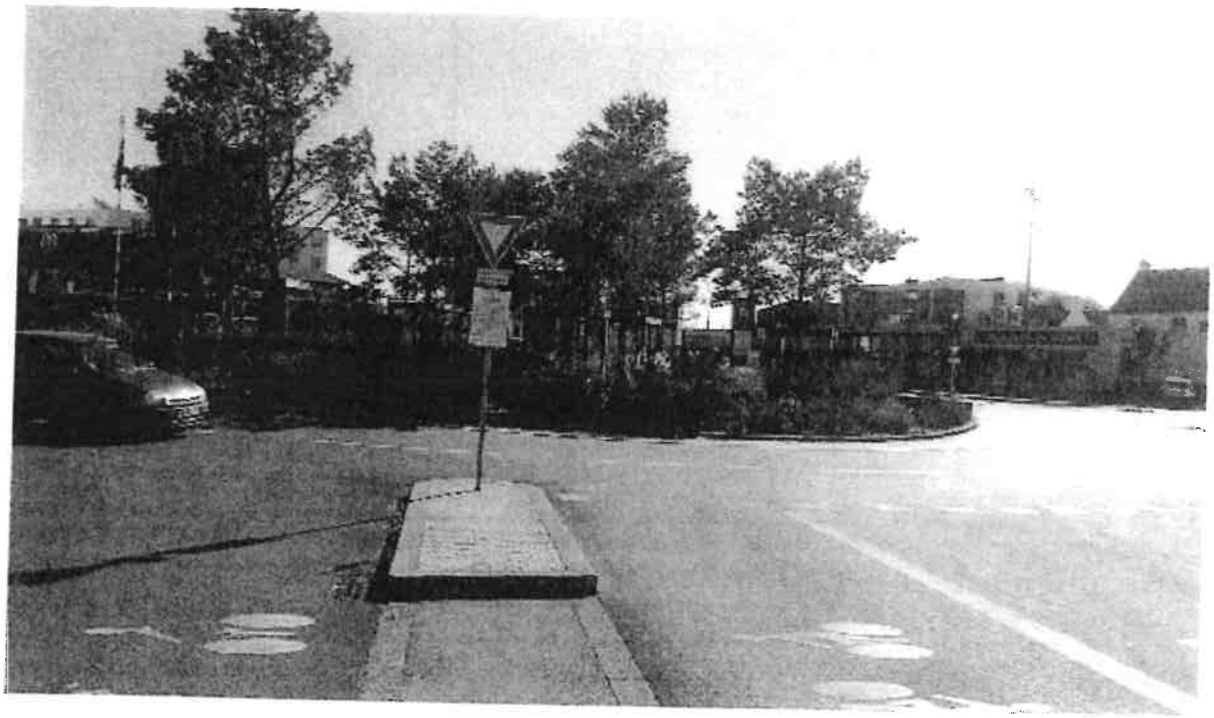

Photo N°8 Affiche Rd-Pt de Keryado / K2 attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°9 Intersection Kerfichant Kerforn Kerguestenen attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°10 Affiche Intersection Kerfichant Kerforn Kerguestenen attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°11 Rd-Pt de Kervaric attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°12 Affiche Rd-Pt de Kervaric attachée au rapport N°2018 100002

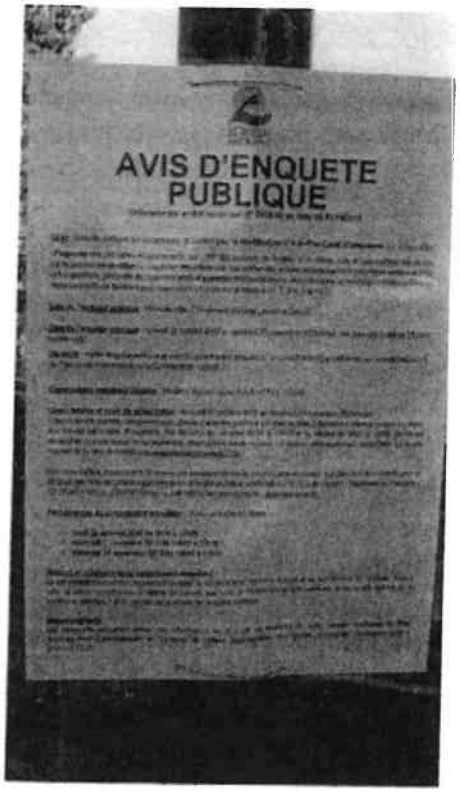

Photo N°13 Rue de Lanveur attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°14 Rue Monistrol attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°15 Rue Pompidou angle Frachon attachée au rapport N°2018 100002

Photo N°16 Affiche Rue Pompidou angle Frachon attachée au rapport N°2018 100002

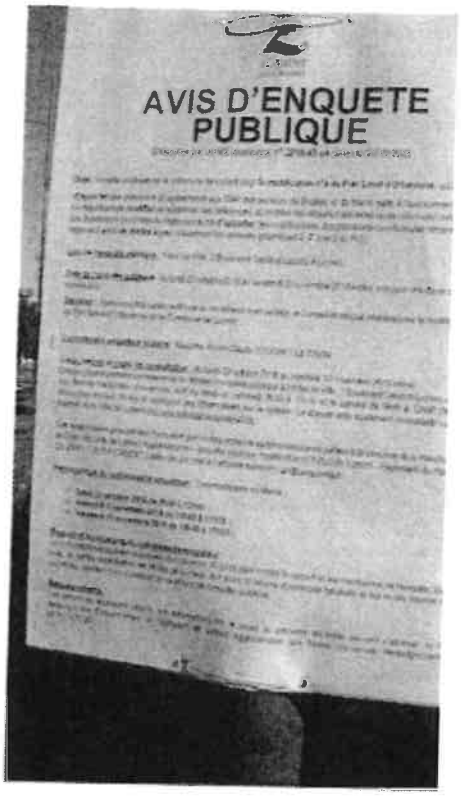

POLICE MUNICIPALE

LORIENT
Tél 02.97.02.21.17
Fax 02.97.02.21.84

RAPPORT N° 2018 110008

NATURE DE LA CONSTATATION :
Contrôle des panneaux enquête publique.
(Modification n°4 du PLU de la ville de Lorient)

DESTINATAIRES

- Monsieur le Maire sous couvert de la voie hiérarchique
- Archives de la police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille dix huit, le vingt deux du mois de novembre,

Nous soussigné(s),

Brigadier-Chef Principal DAVID Eric
Brigadier-Chef Principal LESERS Christophe
Gardien Brigadier LE FLOCH Erwan

Agents de Police Judiciaire Adjoint dûment assermentés
Agissant revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres reçus
Vu les articles 21,21-2 du Code de Procédure Pénale
Vu les articles L511-1 du Code de la Sécurité intérieure
Rapportons les faits suivants :

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à dix heures seize minutes, en service de surveillance dans l'agglomération de Lorient, en patrouille à bord du véhicule de service, procédons au relevé et comptage des panneaux d'enquête publique modification n° 4 du PLU de la ville de Lorient. Constatons la présence de neuf panneaux comportant l'affichage sur feuille jaune fluo aux différents points de la ville cités ci-dessous:

1. Boulevard Laënnec (giratoire avec le pont des Indes).
2. Pont saint Christophe (angle Rd-pt de Bretagne).
3. Rond point du Bourgneuf.
4. Rond -point de Keryado / K2.
5. Intersection des rues de Kerfichant / Kerforn / Kerguestenen
6. Rond point de Kervaric.
7. Rue de Lanveur (angle Rd-pt du Nouveau Brunswick).
8. Rue Monistrol (angle Giratoire vers Larmor-Plage)
9. Rue George Pompidou (angle rue Frachon).

Ceux-ci sont tous visibles des usagers de la route et ne présentent aucune détérioration .
Fait et clos ce jour, pour faire valoir ce que de droit.

Signature du rapport N°2018 110008
Le(s) Agent(s) :

Vu et transmis,

Annexe 3

ENQUETE 18000200/35

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Lorient
Enquête publique du 22 octobre au 23 novembre 2018
(Arrêté municipal n°2018-45 du 01 octobre 2018)

Le commissaire-enquêteur rencontre, dans la huitaine de l'expiration du délai d'enquête, le demandeur et lui communique les observations écrites ou orales recueillies au cours de l'enquête et consignées dans un procès-verbal de synthèse (code de l'environnement article R123-18). Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations sous forme d'un mémoire en réponse.
L'enquête s'est terminée le vendredi 23 novembre 2018 à 17h15, la rencontre pour la remise du procès-verbal a été fixée au mercredi 28 novembre 2018 à 15h00.

1- Déroulement de l'enquête

Le choix des créneaux horaires permettait au public de se déplacer. La réception du public pouvait se faire dans des conditions matérielles satisfaisantes permettant l'anonymat des rencontres. Les conditions de publicité de l'avis d'enquête publique ont été conformes à l'arrêté avant et pendant l'ouverture de l'enquête publique.

- Avis sur l'information et la consultation

La consultation a été très faible mais l'information du public est jugée suffisante. Aucune personne n'a demandé à consulter le dossier en dehors des permanences, aucune personne ne s'est présentée pendant les permanences. Il n'y a eu aucune inscription sur le registre d'enquête publique, aucun courrier n'est arrivé pendant l'enquête et un mail a été réceptionné (E1).

2- Synthèse des observations

Préfecture du Morbihan/ Direction départementale des territoires et de la mer/Service Urbanisme et Habitat/Unité Urbanisme et Aménagement Ouest :

1. Un des objectifs du PADD porte sur « la revitalisation du pôle économique de Keryado ». Le point 20 relatif à la suppression du sous-secteur Uia3 (activités) de Kerforn au bénéfice d'un zonage Uac1 autorise désormais jusqu'à 12 000 m² de surface de plancher (habitation). Il conviendra de montrer en quoi ce changement d'affectation du sol ne conduit pas à modifier les objectifs du PADD.
2. Les modifications apportées au règlement graphique devront être plus lisibles afin d'identifier les changements.

Observations reçues pendant l'enquête :

(E1) : M Jérémy DUFRAISSE, 56 rue Ratier, 56 100 LORIENT a adressé un mail en date du 22 novembre 2018 concernant l'OAP Le Bodélio. Page 56, il est évoqué « la réalisation d'un parc d'au moins 1.5 ha bien connecté à la ville et à sa trame verte ». Or il semble important de ne pas réduire les surfaces d'espaces non artificialisés. D'après des calculs rapides, celles-ci représentent environ 17 795 m² (1.78 ha), sans tenir compte des surfaces non artificialisées

situées de l'autre côté du site de Bodélio (+ 1 000 m²). Afin de ne pas réduire les surfaces d'absorption des eaux pluviales, afin de préserver des espaces verts pour les animaux et les êtres humains, ne serait-il pas plus raisonnable de définir la surface minimale du parc à 1.8 ha au lieu des 1.5 ha proposés afin de ne pas réduire la surface non artificialisée ? Des mesures ont-elles été effectuées en ce sens ? Quel est l'avis de la commission chargée du rapport sur les incidences environnementales ? Pourrait-on définir des zones agricoles pour l'installation de deux micro-fermes urbaines, pour des maraîchers par exemple ? L'ajout de surface (3 000 m²) permettrait l'installation d'au moins une micro-ferme urbaine sans empiéter sur la surface du jardin public pour les habitants. Cela permettrait de préparer le PLU aux besoins de demain et de permettre à une famille de vivre en produisant des légumes au plus près des consommateurs. Est-il possible de définir l'installation de 2 micros-fermes pour répondre à la demande grandissante d'installations de nouveaux agriculteurs en ville sans modifier grandement le PLU actuel ?

Observations du C.E :

Dans le dossier de présentation, il est précisé pour le règlement écrit de la zone U (page 5, point 12) la « suppression dans le règlement applicable aux zones Ub de la zone Ubb. Or page 32 concernant le règlement applicable aux zones Ub, il est mentionné les secteurs Uba, Ubb qui correspond aux ensembles particuliers (place de la poterie Cite SNCF de la Villeneuve, ensemble de la rue général de Gaulle, place Archinard), Ubd et Ubl. Alors que page 25 le secteur Ubb est bien supprimé mais le secteur Ubl n'apparait pas.

Page 63, il est précisé que « les 2 OAP qui s'inscrivent toujours dans des objectifs de renouvellement urbain sont compatibles avec le PLH en vigueur ». Mais page 63, secteur du Manio, il est fait référence à la densité sur les secteurs urbains de 80 logements/ha (et non en renouvellements urbains qui est d'au moins 140 logements/ha). Il convient donc d'en reprendre la rédaction pour être cohérent (requalification de l'existant ?).

Dans le rapport sur les incidences environnementales de la modification n°4, page 7, il est précisé que le PLU a été approuvé le 19 décembre 2018 au lieu de 2013.

Certaines difficultés existent dans la lecture des extraits de règlement graphique. Il aurait été intéressant de joindre aussi l'extrait de règlement graphique pour les modifications apportées aux deux OAP.

III 3 : Questions du commissaire-enquêteur :

1. Que pouvez-vous dire au sujet de chacune des observations et/ou demandes évoquées, notamment en quoi les objectifs du PADD restent inchangés ?
2. Il est précisé que « les prévisions d'accueil de la nouvelle population sont en adéquation avec les capacités de la station d'épuration de Kerolay ((page 26 du rapport sur les incidences environnementales, soit 166 600 équivalent habitants). Pouvez-vous préciser l'apport actuel des particuliers et celui des entreprises en E/h ?
3. Le projet prévoit notamment pour l'OAP Le Bodélio : 700 logements environ (PLH densité sur les secteurs en renouvellement urbain, au moins 140 logements à l'hectare), pour l'OAP Le Manio : 300 logements environ (PLH densité sur les secteurs urbains, 80 logements/hectare) et la suppression de la zone Ui du sous-secteur de Kerforn indicés Uia3 remplacée par un zonage Uac1 sur 3.4 ha afin d'autoriser la construction de logements sur la zone, dorénavant exclue du périmètre du PEB, dans la limite de 12 000 m² maximum de surface de plancher (zone auparavant dédiée aux activités et installations à vocation économique).
   - En plus des 2 OAP qui représentent 1 000 logements, pouvez-vous préciser le nombre de logements à terme sur ce sous-secteur de Kerforn ?

- Quel sera l'apport attendu en population de ces trois projets, sachant que pour les 2 OAP les typologies de logement devront favoriser l'accueil de familles sur la commune (plutôt type T3-T4) afin d'être en cohérence avec les attentes du PLH ?
- Quel sera le pourcentage de logements sociaux ?
- Quelle est la superficie des 2 OAP (Bodélio : 5 ha ?, Le Manio : 4 ha ?) ?
- La superficie du sous-secteur de Kerforn qui doit bénéficier d'un zonage Uac1 intègre une partie du zonage Uia4 limitrophe. La superficie de 3.4 ha intègre-t-elle cette partie limitrophe ou sinon quelle est la superficie totale du nouveau zonage Uac1 ?
- Pourquoi avoir précisé une surface de plancher maximum pour le sous-secteur de Kerforn, alors que pour tous les autres secteurs Ua, il n'est pas fixé de coefficient d'occupation du sol ?

4. Quelle sera la surface du zonage Ubl (loisirs) en remplacement du zonage Uba interdisant toute construction (à l'exception des équipements d'intérêt collectif destinés aux jardins familiaux) sur les parcelles du lotissement du Perroquet vert impactées par les contraintes du PEB ?
   Quelles sont les surfaces dédiées actuellement aux jardins familiaux et où sont-elles situées ? Quel est le nombre de parcelles aujourd'hui et quel sera-t-il après l'extension du zonage Ubl ?
5. La MRAe estime que les modifications n'augmentent pas <u>notablement</u> la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau collectif. Le rapport sur les incidences précise page 29 que le projet de modification du PLU n'augmentera pas la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau d'assainissement collectif. Comment motivez-vous cette affirmation dans le rapport, notamment au regard de la position de la MRAe et de l'apport en population des 3 projets ?

<u>Remise des observations reçues pendant l'enquête (un mail).</u>

Attestation de remise en mains propres,
Le 28 novembre 2018.
M le Maire de LORIENT

P/ le chargé d'étud. de la modification
AZAÏS TOUATI

LORIENT AGGLOMERATION (MORBIHAN)

Le commissaire-enquêteur
A-C SOUCHET-LE CROM

Annexe 4

Ville de LORIENT
AN ORIANT

Pôle Aménagement Environnement et Transports
Direction planification et droit des sols

Contact : Azaïs TOUATI

Tel : 02.90.74.72.20
Mail : atouati@agglo-lorient.fr

Madame Annie-Claude SOUCHET –LE CROM
2 rue Emile Zola
56 000 VANNES

Lorient le 10 déc. 18

LR / AR

Objet : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique sur le projet de modification n° 4 du PLU de Lorient.

P.J. : Observations au Procès-Verbal de synthèse.

Madame la Commissaire enquêtrice,

Vous avez remis le mercredi 28 novembre 2018, le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique que vous avez menée du 22 octobre au 23 novembre 2018 concernant le projet de modification n° 4 du PLU de Lorient.

A ce titre, je vous adresse mes observations en réponse à votre procès-verbal.

Dans l'attente de votre rapport d'enquête et en espérant que ce mémoire aura permis d'éclairer au mieux ce projet de modification de PLU, je tiens à vous remercier pour votre disponibilité et la tenue de la procédure d'enquête publique.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Norbert METAIRIE

Conformément à la loi 2000-321 du 12 avril 2000 : « Toute demande adressée à une autorité administrative fait l'objet d'un accusé réception (...) sauf si le délai imparti est trop bref ou si la demande n'appelle pas d'autre réponse que le service d'une prestation ou la délivrance d'un document prévus par les lois et règlements. L'autorité administrative n'est pas tenue d'accuser réception des demandes

MODIFICATION N°4 DU PLU DE LORIENT

OBSERVATIONS AU PROCES VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DU 28 NOVEMBRE 2018.

1 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

☞Pas d'observations.

2 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

☞LETTRE DE LA DDTM :

Le point relatif à Kerforn est repris aux points 1 et 3 du chapitre QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

☞OBSERVATION RECUE PENDANT L'ENQUETE :

La surface dévolue aux espaces verts dans l'OAP initiale est sensiblement la même que dans l'OAP projetée (1,5 hectares).

Dans l'état actuel du projet nous n'avons pas le pourcentage de surface artificialisée et des mesures n'ont pas été effectuées en ce sens. La MRAe n'a pas donné d'avis particulier sur cette question d'artificialisation des sols, néanmoins le PLU, dans son article 20 des dispositions générales, limite l'imperméabilisation des sols. Le futur projet devra donc se conformer à cet article. Des bassins de régulation sont prévus dans les principes d'aménagement du site et seront, notamment, alimentés par des noues. Le parti pris de toiture terrasse végétalisée est également privilégié.

Le projet Bodélio repose notamment sur les principes vertueux du développement durable : la nature en ville en évitant les ilots de chaleur, en limitant l'empreinte écologique, en préconisant des constructions économes et en mettant en scène le bâti existant limitrophe et le bâti préservé.

Il n'est pas prévu l'installation de micros-fermes sur le site de Bodélio. Néanmoins, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD, page 14) souligne notamment que les nouveaux quartiers (Bodélio) contribueront à renforcer la présence et la proximité d'espaces verts, et à proposer un maillage de parcs plus équilibré dans la ville.

Si des ateliers citoyens ayant pour thème l'environnement et les usages sont programmés à terme, les réunions publiques de concertation réalisées sur l'aménagement de ce site ont permis de prendre en compte un certain nombre de remarques. C'est pourquoi notamment, les aménageurs devront s'évertuer à ménager des espaces verts de proximité, les 5 accès prioritaires dans l'OAP initiale ont été supprimés afin d'accentuer la

perméabilité entre les futurs ilots, les espaces publics sont majoritaires et la superficie du parc urbain avoisine les 20% du terrain d'assiette.

☞OBSERVATIONS DU CE

☞ Le point 12 relatif à la suppression de la zone Ubb pages 5, 10 et 25 doit être supprimé **(la zone Ubb est toujours existante et restera dans le règlement graphique).**

Le rajout du zonage Ubl apparait bien point 17 **pages 5, 11 et 48** et **aurait dû effectivement être ajouté page 25.**

☞**La page 63 sera rectifiée** afin de remplacer les termes « renouvellement urbain » par **« requalification de secteurs urbains ».**

☞**La page 7 sera rectifiée** pour modifier la date : **2013** au lieu de 2018.

☞**Les extraits du règlement graphique seront repris** pour une meilleure lecture (résolution) par rapport aux remarques (DDTM incluse, point 2 de l'avis).

3 QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

POINT 1 et 3 PADD

☞Le secteur de Kerforn avait pour **vocation l'accueil d'activités compte tenu des contraintes du PEB** (Plan d'Exposition au Bruit). **La modification a pour objet de l'ouvrir également à l'habitat.**

☞La ZAC de Kerforn créée le 12 janvier 1981 avait pour vocation d'accueillir de l'habitat et de l'activité compatible avec l'habitat, **elle couvre une superficie de 30 hectares alors que la modification (Uac1) ne concerne que 3,35 hectares.**

Si la clinique mutualiste et un centre de dialyse ont été implantés sur le site de la ZAC, c'est majoritairement de l'habitat collectif et du pavillonnaire qui sont présents. Le but de la modification **de Uia3** (activités et installations participant à la vie économique sans risques de nuisances pour l'habitat) **en Uac1** est d'ouvrir le site principalement à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat. Ainsi, dans l'état actuel des projets, **il est envisagé, pour l'instant, la réalisation de 80 à 85 logements (essentiellement en maison individuelle) de type T3/ T4.**

☞Le PADD a notamment comme objectifs de revitaliser le pôle économique de Keryado (page 26 du PADD) en réservant du foncier pour les entreprises (page 31), mais aussi d'offrir des logements pour tous et notamment des logements abordables pour les jeunes ménages (page 8) en construisant 3000 logements dans les 15 ans.

➢La modification du PLU ne change pas les orientations définies dans le PADD, en effet :

- La modification du PLU n'obère pas le potentiel d'accueil des zones d'activités puisque **seulement 3,4 hectares** sont impactés **sur les 455,28 hectares de zones Ui.**

- Le changement en zone Uac1 **permettra toujours l'accueil d'activités**.

- La zone Uia 3 permettait 12 000 m² de plancher pour de l'activité uniquement. Ce chiffre a été repris pour se conformer au potentiel initial de surface de plancher de la ZAC. La future zone Uac1, plus importante en superficie, autorise 12 000 m² de plancher pour de l'habitat et des activités compatibles avec de l'habitat. En outre **12 000 m² de plancher ne représentent,** dans l'hypothèse d'accueil uniquement de logements sur la zone, **qu'un potentiel de 130 à 180 logements** si l'on considère une typologie de T3 (70 m²) ou T4 (90 m²). **Un pourcentage de 20% de logements locatifs sociaux** sera réalisé sur le site afin d'être conforme au PLH.

-**Les prévisions d'accueil en logements pour les OAP de Bodélio (700 logements) et du Manio (300 logements) n'ont pas évoluées** dans la présente modification. Les chiffres sont donc ceux du PLU en vigueur et les emprises des OAP sont également inchangées.

Bodélio/le manio

☞Le pourcentage de logements sociaux est **de 20%.**

☞La surface de l'OAP de Bodélio est de 7,5 hectares et l'OAP du Manio de 5,2 hectares.

☞**Kerforn : La partie de zonage** Uac1 qui **empiète sur la zone Uia4** limitrophe **est de 7870 m².**

POINT 2 La station d'épuration de Kérolay

☞La station d'épuration de Kérolay traite l'ensemble des collecteurs de Lorient mais également les effluents de Larmor Plage et quelques secteurs de Ploemeur.

Aujourd'hui la station, conforme aux normes européennes, fonctionne à 36,7% de ses capacités (station de 166 000 équivalents habitant). Elle traite les 46 667 habitants raccordés de Lorient et les 8585 habitants de Larmor.

☞**La capacité résiduelle de la station étant de 66,8% (données du PLU du 19/12/2013 en vigueur), la marge de développement potentielle de la station est d'environ 100 000 Equivalents Habitant supplémentaires. En moyenne en 2017** la charge organique reçue à la station était de 3450kg/j soit 57 500 EH **(34,5% de sa capacité**).

Les données d'exploitation ne permettent pas de distinguer les apports des particuliers de celui des entreprises.

POINT 4 Le Perroquet vert/ Zonage Ubl

☞La surface de la zone Ub l représente 8400 m2 **pour 19 parcelles**.

☞**Jardins familiaux**

Les jardins du Bois du château au Nord de la commune représentent 2,65 hectares pour **100 parcelles.**

Les jardins de Kervénanec au Sud de la commune représentent 2,11 hectares **pour 116 parcelles.**

POINT 5

☞La modification n°4 du PLU n'augmentera pas notablement la demande en eau potable ni les rejets dans le réseau collectif puisque **les projets d'OAP, de Bodélio et du Manio notamment, ne modifient pas le potentiel d'accueil** sur ces sites. Ils sont inchangés.

S'agissant de la modification de Kerforn, le potentiel est limité en surface de plancher ce qui implique pour des T3 T4 la création maximale de 130 à 180 logements (le projet actuel est de 80 à 85 logements).